

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

**TB**  
**2024.12.19/01**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

### **OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un rapport de l'ordonnateur présenté au conseil municipal.

Le rapport contient les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La commune de Saint Gély-du-Fesc ayant adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientations budgétaires, conformément à l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.

Le Conseil municipal prendre acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025

Pour extrait conforme,

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

Michèle LERNOUT

# Commune de Saint Gély-du-Fesc

## Rapport d'Orientations Budgétaires

# 2025



Projet d'aménagement de la place de l'église, source : GAU construction

Thibault BARBIER

Commune de Saint Gély-du-Fesc

Préambule .....	0
<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>I. Contexte international et national</b> .....	<b>3</b>
<b>II. Les principales mesures législatives du projet de loi de finances 2025 intéressant le bloc communal.</b> .....	<b>4</b>
<b>III. Les résultats anticipés de l'exercice budgétaire 2024</b> .....	<b>4</b>
1) Les résultats.....	5
2) L'épargne dégagée .....	5
<b>IV. Exécution du budget 2024 et perspectives du budget primitif 2025</b> .....	<b>6</b>
a) Les dépenses de fonctionnement toujours en hausse.....	7
b) Evolution des recettes de fonctionnement.....	7
c) Des dépenses de fonctionnement plus dynamiques que les recettes viennent fragiliser la capacité d'épargne .....	8
d) Des investissements en forte hausse .....	8
e) La capacité de financement pour l'exercice 2024.....	8
<b>V. Les orientations budgétaires pour 2025 : la capacité d'épargne comme objectif premier</b> .....	<b>8</b>
<b>A. La section de fonctionnement</b> .....	<b>9</b>
1. Des recettes en hausse .....	9
2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	10
3. Evolution de l'épargne.....	11
<b>B. La section d'investissement</b> .....	<b>12</b>
1. Les recettes d'investissement .....	12
2. Les dépenses d'investissement .....	13
<b>VI. La dette</b> .....	<b>14</b>
<b>VII. La structure des dépenses de personnel</b> .....	<b>16</b>
1. Structure des effectifs.....	17
2. Informations relatives sur les éléments de rémunération (traitement indiciaire, régimes indemnitaires, NBI, heures supplémentaires rémunérées) .....	17
3. La durée effective du travail annuel .....	18
4. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et dépenses de personnel pour 2025	18
Glossaire : .....	0

## Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) intervient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

- 5 Pour les collectivités ayant opté pour le référentiel M57, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.

Ce débat a vocation à éclairer les élus sur le budget de la collectivité.

- 10 Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

- 15 Depuis la loi de programmation des finances publiques (LPFP) n°2018-32 du 22 janvier 2018 pour les années 2018-2022, parue au journal officiel du 23 janvier 2018, de nouvelles règles s'appliquent au débat d'orientation budgétaire.

- 20 Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter les éléments suivants :

- 25 - Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

- 30 - La présentation des engagements pluriannuels, et plus particulièrement les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- 35 - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget afin que puisse être anticipée l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- 40 Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- 45 - à la structure des effectifs ;  
- aux dépenses de personnel, et plus spécifiquement, des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

- à la durée effective du travail annuel (article L. 2312-1 du CGCT) ;



50 - l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire concerné. Le rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au 10ème alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article D. 2312-3 du CGCT).

55 L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités, y compris les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 et 10 000 habitants (article L. 2312-1 du CGCT). Dans les communes de plus de 10 000 habitants, une transmission au président de l'EPCI dont elle est membre est également obligatoire.

60 Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en disposent les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

65

70

75

80

85

90

95

## Introduction

100

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 a été présenté à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'assemblée nationale le 9 juin 2024 et à la suite de la démission du gouvernement de Gabriel Attal.

105

Le nouveau gouvernement Barnier ambitionnait de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales de 19.3 Milliards d'euros, des économies sur les dépenses de l'Etat de 21.5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales à hauteur de 5 milliards d'euros.

Le projet de loi de finance la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 devait porter pour sa part sur près de 15 milliards d'euros d'économies.

110

Le gouvernement visait donc un effort de redressement budgétaire de 60.2 milliards d'euros en 2025, soit l'équivalent de 2 points du produit intérieur brut (PIB).

Durant la rédaction du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), le premier ministre Michel Barnier a utilisé, le lundi 2 décembre 2024, la procédure prévue à l'article 49.3 de la Constitution pour adopter le PLFSS 2025, engageant ainsi la responsabilité de son gouvernement.

115

La motion de censure déposée par les groupes d'opposition dans les 24h qui ont suivies et son adoption par 331 voix sur 574 (58%) a conduit au rejet du PLFSS ainsi qu'à la démission du 1<sup>er</sup> ministre et de son gouvernement.

Et maintenant ?

Fait inédit sous la V République, la France s'apprête à entamer un nouvel exercice budgétaire sans avoir voté au préalable un budget avant le 31 décembre.

120

Un projet de « loi spéciale », texte d'urgence visant à maintenir au 1<sup>er</sup> janvier l'autorisation pour l'Etat de prélever les impôts et les taxes qui figurent dans le budget 2024 devrait être déposée à l'Assemblée nationale à la mi-décembre afin d'éviter une interruption du financement des services publics en l'absence d'une nouvelle loi de finances.

125

Reste que cette loi, extrêmement étroite et réduite ne permettra pas, par exemple, d'actualiser les tranches de l'impôt sur le revenu.

Cela devrait conduire *ipso facto* au scénario de la mise en place d'un budget technique sur la base de l'article 47 de la constitution, à défaut de réelles orientations budgétaires sensées amorcer le redressement des comptes publics.

130

Les choix cruciaux qui s'imposeront au prochain gouvernement le seront également pour les collectivités, si ce n'est déjà pas le cas pour la plupart d'entre elles.

135

Si la chute du gouvernement ajourne, de fait les coupes budgétaires annoncées, il est plus que probables que ces réflexions reviendront sur le devant de la scène. Les futures baisses de dotations et les réductions des fonds pour l'investissement mais également la prochaine contribution pour le redressement des comptes publics viendront peser, demain, plus lourdement dans les orientations budgétaires des collectivités territoriales.

C'est pourquoi la commune de Saint-Gély-du-Fesc, comme le font toutes les autres collectivités, doit se préparer à réduire la voilure, en essayant résoudre la difficile équation : concilier une demande de service public de plus en plus forte avec des ressources toujours restreintes, voire hypothétiques.

140 C'est ce que propose ce rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 qui prévoit notamment  
une réduction de 11% des charges à caractère général ainsi qu'un ralentissement des dépenses  
d'équipement. Pour autant, la commune ambitionne de développer des projets pour le mieux vivre de  
ses habitants comme par exemple l'aménagement, dès cette année, de la place de l'Eglise.

## 145 I. Contexte international et national

### *Dans le monde,*

La croissance mondiale est attendue autour de 3% avec des situations régionales très contrastées.

150 Si les Etats-Unis prévoient de surperformer et attendent une croissance à 3% pour 2024, la zone euro  
peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024. Surtout, la croissance de  
la Chine ralentit puisqu'elle devrait se situer autour des 5% en 2024, ce qui a conduit le gouvernement  
chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

155 Au regard de la décélération de l'inflation constatée en 2024, un certain nombre de banques centrales  
ont commencé à desserrer l'étau du crédit. Ainsi la Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux  
directeurs de 75 pbs à 3.25% pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle  
baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2% en juin 2025.

Les risques géopolitiques demeurent.

Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis fait peser le risque d'un  
protectionnisme renforcé tant au niveau économique, avec la mise en place de tarifs douaniers, que  
politique avec un désengagement des USA des conflits extérieurs.

160 En Europe, si la France présente une instabilité politique, sociale et budgétaire, l'Allemagne présente  
également de sérieux signes de fragilités parmi lesquelles se trouvent notamment sa trop forte  
dépendance à l'égard des importations d'énergie et du commerce extérieur principalement axé sur la  
Chine ainsi que la faiblesse de ses investissements dans les infrastructures. Autrefois réputée pour ses  
bonnes performances en matière de croissance, la première puissance économique de vieux continent  
165 semble à la traîne et certains la qualifient aujourd'hui à nouveau d'« homme malade » de l'Europe .

Dans le même temps la collaboration entre pays européens est au point mort.

### *En France,*

La dette de la France atteint 3228.4 milliards d'euros, tandis que la dette des administrations publiques  
locales a diminué de 0.3 Mds d'€.

170 Le déficit public de la France atteindra lui probablement plus de 6% du PIB.

La croissance prévisionnelle pour 2025 a été évaluée à 1.1% avec une inflation estimée à 1.8% (contre  
5% en 2023 et 2.1% en 2024).

175 Le gouvernement avec les différentes mesures annoncées projetait de ramener le déficit public à 5%  
du PIB en 2025 (contre 6.1% en 2024). L'objectif d'un déficit sous le seuil des 3% fixée par l'Union  
européenne, avec le PLF 2025, prévoyait d'être atteint à l'horizon 2029 alors que la France, avec six

180 autres pays de la zone euro fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif devant la commission européenne.

Après le renversement du gouvernement BARNIER suite à l'adoption de la motion de censure, la note financière de la France risque d'être dégradée par les agences de notations avec pour conséquence une augmentation des taux d'intérêt auxquels elle emprunte.

## 185 II. Les principales mesures législatives du projet de loi de finances 2025 intéressant le bloc communal.

Le PLF 2025 prévoyait de contenir le déficit public sous les 5% dès 2025 en économisant près de 60 milliards de sur les dépenses de l'Etat, des entreprises, des collectivités locales et particuliers.

190 S'agissant des collectivités, un effort de 5 milliards d'euros d'économies avait été demandé aux Régions, départements et communes.

Le PLF 2025 prévoyait notamment la baisse du taux du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de 16.404% à 14.85% ainsi que l'exclusion du champ des dépenses éligibles, les dépenses d'entretien de voirie et entretien du bâtiment.

195 Les valeurs locatives cadastrales auraient dû être revalorisées à hauteur de 1.7% contre 3.9% en 2024.

Une première hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) était prévue par le PLFSS dont le coût représente 1.3 Mds€ pour les collectivités.

200 Le « Fonds vert » destiné à financer les investissements en faveur de la transition climatique devait être diminué de 1.5 Mds€.

La dotation globale de fonctionnement devait quant à elle être maintenue à hauteur de 27 Mds€.

Toutefois, la motion de censure approuvée par l'assemblée du PLFSS et la démission du gouvernement Barnier qui s'en est suivi ont reporté *sine die* les mesures proposées par le PLF 2025.

## 205 III. Les résultats anticipés de l'exercice budgétaire 2024

210 Les résultats définitifs du budget 2024 ne sont pas connus ce jour. Les chiffres estimés présentés ci-dessous peuvent différer de ceux qui seront présentés lors du vote du compte administratif 2024 en conformité avec le compte de gestion du comptable public lors du conseil municipal, le 31 mars 2025 au plus tard.



215

## 1) Les résultats

Les résultats (en M€) du budget principal de la ville devraient connaître l'évolution suivante par rapport à 2023.

En K€	2023	2024
<b>Fonds de roulement net global en début d'exercice</b>	3 648 K€	2 435 K€
<b>Part affectée à l'investissement (1068)</b>	457 K€	0
<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	2 424 K€	2 424 K€
<b>Fonds de roulement net global à la fin de l'exercice</b>	2 435 K€	2 188 K€

220

En €	Résultat clôture exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2024 (prévisionnel)	Résultat clôture 2024
<b>Investissement</b>	- 369 460		- 703 622	- 1 073 082
<b>Fonctionnement</b>	2 794 388		702 828	3 497 216
<b>Total</b>	<b>2 424 928</b>		<b>794</b>	<b>2 424 134</b>

Sources : comptes de gestions et BP prévisionnel 2024

Le fonds de roulement en début d'exercice est composé des résultats cumulés en fonctionnement et en investissement. Ils tiennent également compte de la part des résultats affectés aux financements des investissements en début d'exercice.

225

## 2) L'épargne dégagée

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et représente la richesse dégagée par la collectivité au cours de sa gestion durant l'exercice.

L'épargne nette équivaut à l'épargne brute moins le remboursement en capital de l'annuité de l'emprunt. Elle représente la part de financement que la collective peut mobiliser pour effectuer les investissements prévus au cours de l'exercice.

En K€	2023	Moyenne de la strate 2023	Prévision 2024
<b>Epargne brute</b>	1 171	2 120	790
<b>Taux d'épargne brute en pourcentage des produits CAF</b>	9.96 %	15.61 %	8.34%
<b>Epargne nette</b>	758	1 323	323
<b>Taux d'épargne nette en % des produits CAF</b>	6.74 %	8.67 %	3.01%

Sources : comptes de gestions et BP prévisionnel 2024

235 Selon les ratios de la Direction générale des finances publiques, le taux d'épargne brute doit se situer entre 10% et 15%.

#### IV. Exécution du budget 2024 et perspectives du budget primitif 2025

240

La commune dispose d'un seul budget principal. Le CCAS dispose d'un budget autonome. L'analyse et la comparaison débute à partir de l'exercice 2020 soit l'année du mandat de madame Michèle LERNOUT, maire de Saint-Gély-du-Fesc.

##### ***Evolution des dépenses, recettes et autofinancement :***

En K€	2020 (CG)	2021 (CG)	2022 (CG)	2023 (CG)	2024 (Prévisionnel)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	10 425	10 605	11 361	11 757	11 956
Evolution RRF/ N-1	5%	2%	7%	3%	2%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	8 448	8 207	10 051	10 586	11 166
Dont intérêt de la dette	107	101	108	107	256
Evolution DRF	-5%	9%	9%	5%	5%
Epargne Brute	1 977	1 398	1 310	1 171	790
Taux épargne brute en %	19%	13.2%	11.5%	9.04%	8.34%
Annuité de la dette en capital	280	343	378	411	411
Epargne nette	1 694	1 055	932	760	379
Taux d'endettement	45.5%	41.5%	48.8%	46%	?
Capacité de désendettement en année	2.4	3.2	4.3	4.3	?

245 Sources : comptes de gestions et BP prévisionnel 2024

Les dépenses de fonctionnement restent plus dynamiques (5%) sur la période que les recettes de même nature (2%).

L'augmentation des dépenses de fonctionnement résulte de facteurs structurels comme la révision de prix de certain contrat ainsi que le glissement vieillesse technicité mais également conjoncturels tel

250 que l'inflation due au contexte international ou de la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale, décidé par le gouvernement, en année pleine.

La ville de Saint-Gély-du-Fesc, malgré les tensions financières qu'elle constate comme tout autre commune de France en cette période, continue d'assumer sa politique de **ne pas répercuter l'augmentation des prix des services proposés aux saint-gillois**. Il en résulte un « laisser à charge » de plus en plus important pour la collectivité.

255 Tout comme les autres exercices depuis 20 ans, la commune **n'a pas souhaité augmenter le taux des taxes foncières** sur les propriétés non bâties (TFPNB).

L'**annuité de la dette** est en progression du fait de la contractualisation d'un emprunt à **hauteur de 4 M€** durant l'exercice 2024 afin de réaliser notamment des investissements verts.

260

a) Les dépenses de fonctionnement toujours en hausse

En 2024, les dépenses de fonctionnement devraient progresser entre 4 % et 6 % par rapport à l'exercice précédent.

265 Les hausses des achats et charges externes s'expliquent pour partie par l'effet cliquet, conséquence de la période précédente fortement inflationniste et pour l'autre par la diversité et l'augmentation du niveau des services rendus directement ou indirectement aux saint-gillois comme la sécurisation des données informatiques, l'entretien des espaces verts et de la voirie, la qualité de la restauration scolaire, la solidarité en faveur des personnes âgées, etc.

270 L'augmentation des dépenses de personnel repose sur le GVT mais également sur les diverses mesures gouvernementales en faveur de la revalorisation de la rémunération des agents publics en année pleine. L'augmentation due à la revalorisation du point d'indice, la prime Ségur, sont des éléments qui sont venus peser davantage sur l'enveloppe budgétaire allouée aux dépenses de personnel. Par ailleurs, madame le Maire a également souhaitée revaloriser de façon ponctuelle certains agents

275 affectés à des emplois sous tension et à forte pénibilité.

b) Evolution des recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales ont progressé du fait de la revalorisation des bases.

280 Les recettes provenant des services (redevances, recettes tarifaire ou domaniales) bien que constituant une part modérée des ressources de la commune, ont été plus dynamiques que prévues.

Les dotations et participations demeurent relativement stables sur la période.

285

290 c) Des dépenses de fonctionnement plus dynamiques que les recettes viennent fragiliser la capacité d'épargne

**L'épargne brute en 2024** devrait diminuer pour atteindre **790 K€**. La hausse des recettes de fonctionnement par rapport au prévisionnel restent malgré tout moins dynamique que la trajectoire des dépenses de fonctionnement.

295 Par ailleurs l'augmentation de la charge des intérêts consécutive à la souscription d'un nouvel emprunt vient atténuer davantage la capacité d'épargne.

d) Des investissements en forte hausse

300 Les **dépenses d'investissement en 2024** devraient s'élever à **5.6 M €** (contre 3.3M€ en 2023). L'effort d'investissement de la commune reste donc sur une trajectoire soutenue à la hausse.

e) La capacité de financement pour l'exercice 2024

305 La **capacité de financement prévisionnelle pour l'exercice 2024** devrait diminuer de moitié par rapport à l'exercice précédent pour atteindre **379 K€**.

## V. Les orientations budgétaires pour 2025 : la capacité d'épargne comme objectif premier

310

La préparation du budget 2025 est non seulement marquée par une instabilité géopolitique toujours en cours en Europe et au Moyen Orient mais également par une instabilité gouvernementale.

315 En l'absence de budget voté et promulgué d'ici la fin de l'année, le nouveau gouvernement, le ROB de la ville de Saint-Gély-du-Fesc a été établi en tenant compte des hypothèses retenues dans la première version du projet de loi de finances pour 2025.

Dans le même temps il convient toujours de faire face aux défis des enjeux de l'accélération du changement climatique. La commune poursuit son objectif de construction d'un budget vert.

Malgré tout, l'objectif premier de la commune de Saint-Gély-du-Fesc est de parvenir à dégager une capacité d'épargne suffisante pour parvenir à financer ses futures dépenses d'équipement.

320



## 325 A. La section de fonctionnement

### 1. Des recettes en hausse

330 Même si le **PLF 2025** n'a pas été adopté, la commune a pour partie bâti ses prévisions de recettes et dépenses sur la base des orientations du document précité et pour l'autre, sur ce qui avait été prévu pour 2024 s'agissant notamment du versement des dotations.

#### *a) Les concours et dotations de l'Etat*

335 S'agissant de la part forfaitaire de la **dotations de fonctionnement (DF)** et de la **dotations nationale de péréquation (DNP)** il a été décidé de rester sur les mêmes prévisions que pour 2024, soit **860 K€ pour la DF** et **300 K€ pour la DNP**.

De même, il a été envisagé que les sommes versées au titre de la compensation de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** et la **contribution économique territoriale (CET)** devraient rester au même niveau que celui constaté sur l'exercice précédent soit **60 K€**.

340 Le **Fonds de compensation sur la taxe de la valeur ajoutée (FCTVA)** s'agissant des dépenses de fonctionnement éligibles a été estimé à **45 K€**.

#### *b) Des recettes fiscales en hausse du fait de la revalorisation des bases*

345 Le PLF pour 2025 prévoyait une **revalorisation des bases des valeurs locatives** impactant les bases de la taxe sur les propriétés bâties (TFP) et non bâties (TFPNB) à hauteur de **1.7%**. C'est sur cette base que les produits de la TFP et de la TFPNB ont été évalués. Ils devraient ainsi **atteindre 6 415 K€ en 2025**. A noter qu'ont également été intégrés les produits issus de l'augmentation du taux de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)** qui devraient générer près de **60 K€** ;

Dans une approche prudentielle les **produits de la part communale de la taxe additionnelle sur les droits de mutation** ont été estimés à hauteur de **500 K€** (plus de 600K€ perçus au titre de l'exercice 2024).

355 **L'accise sur l'électricité** est une taxe recouvrée par la direction générale des finances publiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle sert à abonder le **compte d'affectation spéciale « transition énergétique »** au côté de la **Taxe Intérieure de Consommation sur le gaz naturel (TICGN)** et de la **Taxe intérieure de Consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** notamment. Le **taux d'imposition** est désormais arrêté par le **Parlement**. L'accise est fixée par un **tarif en €/MWh** appliqué aux volumes consommés en 2024 elle était de **0.021/kMh**. Le **PLF de 2025 prévoyait une augmentation entre 90% et 138%** soit **0.040/kMh et 0.050/kMh**. La commune a opté pour la même tarification que 2024 corrigée de l'exécution 2024 et prévoit donc un **produit aux alentours de 290 K€**.

c) *Des dotations intercommunales équivalentes à 2024*

365

L'**attribution de compensation (AC)** versée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (CCSPL) devrait rester au même niveau que précédemment soit autour de **515K€**.

d) *Les autres produits*

370

Les **subventions et participations versées** par la CAF pour le Service Multi Accueil (SMA), les activités périscolaires et autres, chapitre 74, ont été estimées à **2 M€**.

375

Les **redevances de certains services** proposées par la commune de Saint Gély du Fesc (restauration scolaire, multi-accueil, animations jeunesse, services funéraire, billetterie spectacle, etc.) devraient s'établir aux alentours de **1 M€**.

Le montant des produits générés **par la taxe sur les pylônes et le droit de place** devraient s'élever respectivement à **42 K€ et 30 K€**.

380

Le **montant des loyers**, imputés au chapitre 75 devrait s'élever à **558 K€** soit une diminution de 63 K€ par rapport à 2024 du fait du **départ des services administratif de la SAUR** des locaux de l'atelier des projets au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

a) *Une maîtrise des charges à caractère général*

385

Les **charges à caractère général** imputées sur le **chapitre 011** sont en nette diminution par rapport à l'exercice précédent (-11%) et devraient **atteindre 4.2M€**.

390

Cette baisse résulte de la constatation d'un trop grand écart entre les crédits affectés aux services et l'exécution constatée à la clôture des exercices. Aussi, dans une démarche de maîtrise budgétaire les services sont dotés de crédits budgétaires à hauteur de leurs besoins réellement constatés.

b) *Les dépenses de personnel en progression*

Les dépenses de personnels devraient progresser **de 2%** pour atteindre **5.9 M€**.

395

Cette augmentation s'explique par :

- Le recrutement du chef de la police municipale à compter du 01 avril 2025, avec une période de tuilage de 1 mois, et ce alors-même que le départ à la retraite de l'actuel chef de service interviendra en octobre 2025,
- Le renforcement du service des espaces verts pour faire face à l'augmentation des espaces à entretenir.

400

Pour limiter la progression du chapitre 012, le poste rendu vacant à la direction générale des services du fait du départ à la retraite d'un agent n'est pas pourvu.

c) *Les subventions versées aux associations, écoles et aux autres organismes*

405

L'enveloppe destinée aux financements des associations sera sensiblement la même que celle votée en 2024 soit **231 K€**.

La subvention versée au CCAS sera appréciée en fonction du résultat constaté.

Par ailleurs les subventions versées aux caisses des écoles sont revalorisées en fonction de l'inflation.

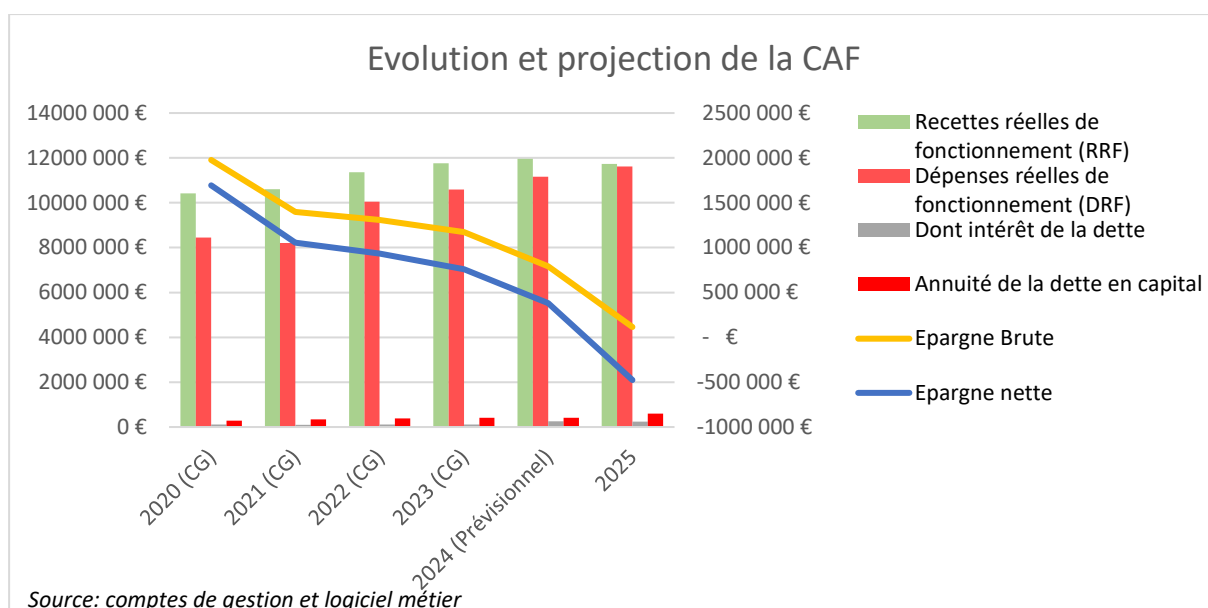
410

d) *Les provisions*

Une **provision à hauteur de 55 K€** a été constituée dans le cadre d'un litige opposant la commune à un ancien agent.

415

### 3. Evolution de l'épargne



420 Sur l'exercice 2025, la CAF brute prévisionnelle s'élève à 114 K€.

La diminution de l'épargne constatée à partir de l'exercice 2020 est consécutive à la progression des dépenses de fonctionnement plus dynamique que les recettes de même nature.

En projetant un taux d'évolution de +1.5% pour les dépenses réelles de fonctionnement et +2% pour les recettes réelles de fonctionnement, considérant les montants du remboursement des intérêts et du capital de la dette, la CAF devrait retrouver un léger dynamisme à compter de 2026.

425

## B. La section d'investissement

### 1. Les recettes d'investissement

430

La commune devrait percevoir du **FCTVA à hauteur de 763 K€** pour les dépenses d'investissement éligibles au titre de l'exercice précédent.

A noter que la **LPF de 2025 prévoyait une baisse de taux de la FTVA de 16.404% à 14.850% à compter de l'exercice 2025.**

435 Au regard de l'infléchissement du marché immobilier et des nouveaux projets dans le bâti neuf, la **taxe d'aménagement (TA)** a été évaluée à **100 K€**.

Le PLF pour 2025 prévoyait une réduction drastique du **fonds vert**. Aussi, dans une approche prudentielle, le budget 2025 de la commune ne comporte **pas de subvention de cette nature** quand bien même certains investissements pourraient être éligibles.

440 Le montant total des subventions d'équipements versées au titre des équipements réalisés sur l'exercice 2025 devraient s'élever à **110 K€ : 80K€ au titre de la région Occitanie (contrat bourg-centre)** et **30 K€** de la part de la **CCGPSL** pour le **réaménagement de la place de l'église**.

Par ailleurs, la commune devrait percevoir un certain nombre de subventions des autres institutions pour la réalisation d'équipements.

Année	Organismes	Opération	Montant de la subvention demandé en HT	Versements 2025	Subventions prévisibles 2025
2021	Région Occitanie	Mise en accessibilité M Patus et Valène	23 412.90€	23 413 €	
2024	ETAT	Désimperméabilisations Valène	41 493.17€	41 493 €	
2024	Agence de l'eau	Désimperméabilisations Valène	84 449 €	84 449 €	
2024	CAF Hérault	Désimperméabilisations Valène	12 932.80€	12 933 €	
2024	CAF Hérault	Modernisation crèche des lutins 1ère partie	53 806 €	53 806 €	
2021	Région Occitanie	Halle des sports des verries	90 900 €	0 €	
2021	LEADER (gestion COM COM)	Halle des sports des verries	32 367 €	32 367 €	
2021	Agence de l'eau	Désimperméabilisations M. Rompude	80 000 €	0 €	



2025	CCGPSL	Place de l'église	30 000 €	0 €	30 000 €
2025	Région Occitanie (Contrat bourg-centre)	Place de l'église	80 000 €	80 000 €	
2022	CCGPSL	Requalification de la rue du Patus	30 000 €	0 €	
2022	Département de l'Hérault	Requalification de la rue du Patus	80 000 €	36 783 €	
2023	Département de l'Hérault	Requalification de la rue du Patus	80 000 €	59 510 €	
2023	Département de l'Hérault	Requalification de la rue du Patus	81 100 €	60 328 €	
2024	Département de l'Hérault	Requalification de la rue du Patus	80 000 €	80 000 €	
2025	CAF Hérault	Modernisation crèche des lutins 2ème partie	46 000 €		
2024	CCGPSL	Requalification de la rue de la Rompude	30 000 €	30 000 €	
2024	Département de l'Hérault	Requalification de la rue de la Rompude	80 000 €		
<b>TOTAL</b>			<b>958 622 €</b>	<b>565 081 €</b>	<b>30 000 €</b>

445

L'affectation obligatoire au 1068 devrait s'élever à 615 K€ consécutivement au résultat prévisionnel constaté de la section d'investissement et des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

Par conséquent le prélèvement sur le fonds de roulement net global qui devrait être fait pour financer les dépenses d'équipements de 2025, a été estimé 1 640 K€.

450

## 2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses d'équipements constitués par les études, achats, travaux, construction ainsi que les dépenses financières (remboursement de la dette).

455 L'objectif pour 2025 est d'amorcer l'atterrissage financier des investissements en cours de réalisation, principalement sur lesquelles madame le maire s'est engagée durant son mandat.

Les dépenses d'équipement pour 2025 seront prévues à hauteur de 1 825 K€ - hors restes à réaliser-

### Principaux investissements prévus pour 2025

#### Les travaux de voirie :

460

- Requalification de la rue du Puech de Brissac avec trottoir partagés : 300 K€
- Requalification rue de la traversière : 157 K€

**Les équipements publics :**

	- Requalification de la place de l'église	<b>492 K€</b>
	- Campagne de modernisation de l'éclairage public	<b>60 K€</b>
465	- Extension du réseau de vidéoprotection	<b>40 K€</b>
	- Renouvellement mobilier urbain	<b>25 K€</b>
	- Création de parking vélos	<b>3 K€</b>

**Les bâtiments publics :**

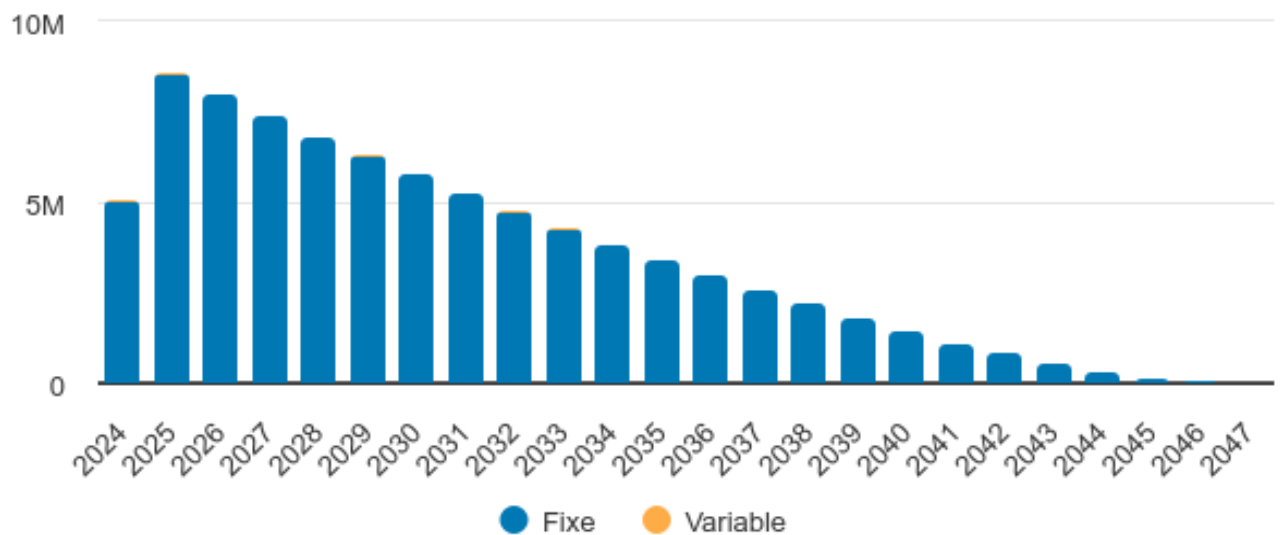
	- Rénovation sol souple du service multi-accueil :	<b>70 K€</b>
470	- Travaux dans les écoles	<b>57 K€</b>
	- Rénovation énergétique des bâtiments communaux	<b>50 K€</b>
	- Travaux cuisine centrale des écoles	<b>30 K€</b>
	- Mise en accessibilité des bâtiments	<b>25 K€</b>
475	- Etudes pour l'extension de Fontgrande	<b>15 K€</b>
	- Foot remplacement chéneaux	<b>7 K€</b>

L'enveloppe budgétaire dévolue aux **équipements et à la sécurité du réseau informatique** s'élève à **213 K€**.

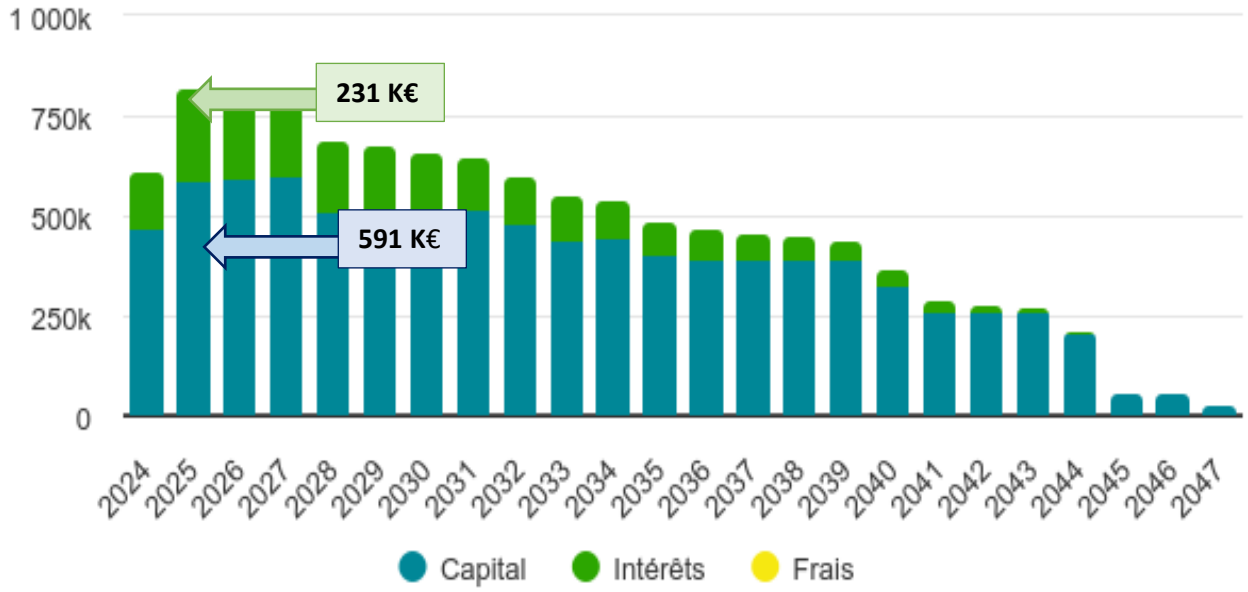
480

## VI. La dette

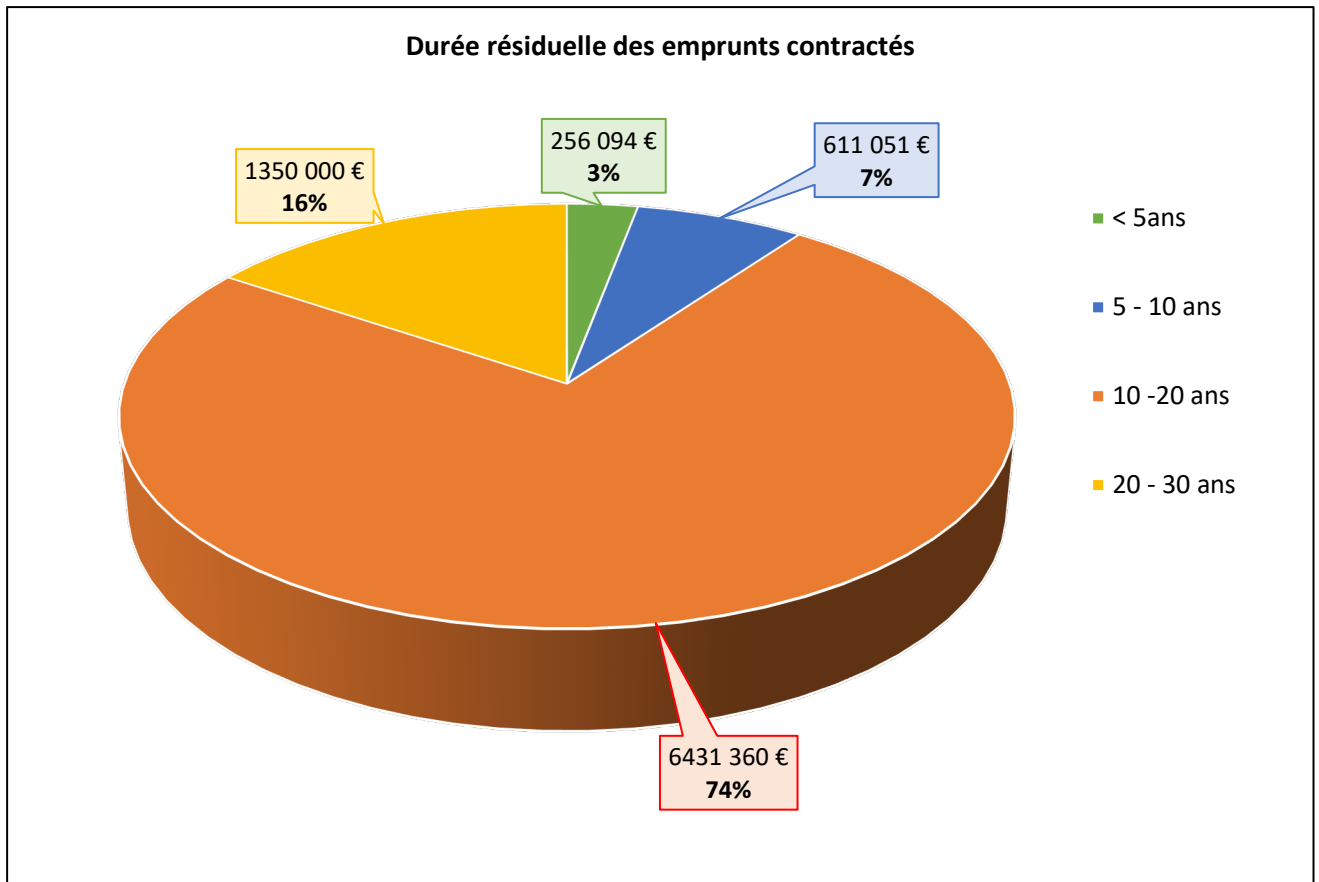
Extinction de l'encours

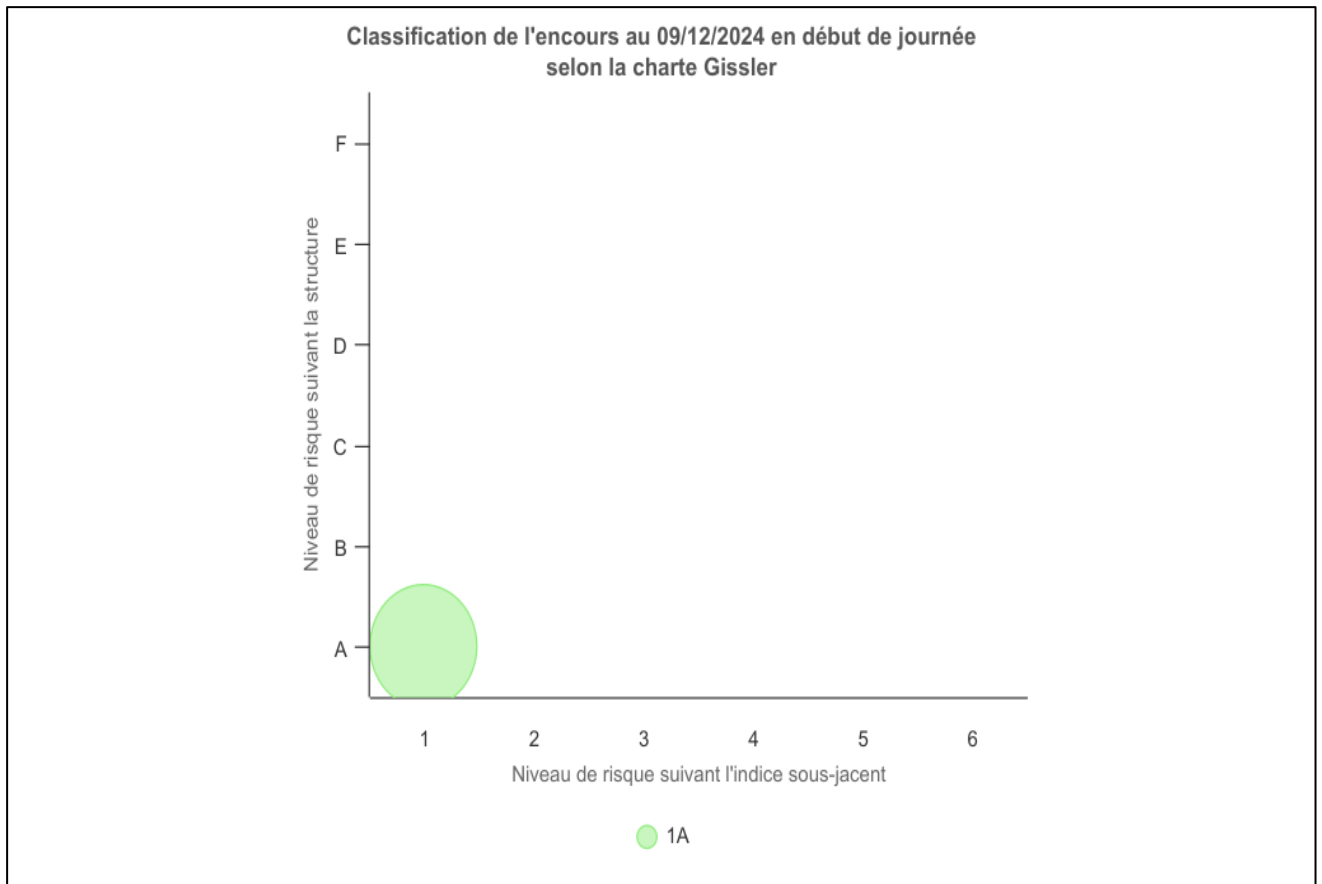


### Evolution de l'annuité



485

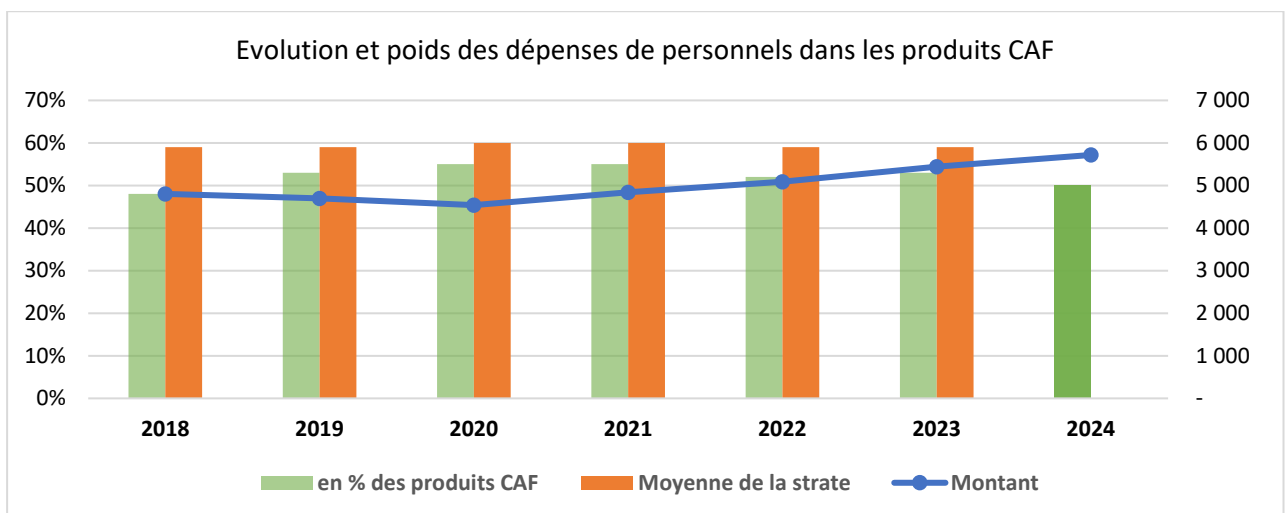




## VII. La structure des dépenses de personnel

490

Avec près de 5.9 M€ en 2025, les dépenses de personnel constitueront le premier poste des dépenses de fonctionnement soit une évolution d'environ 2% par rapport au dernier exercice.



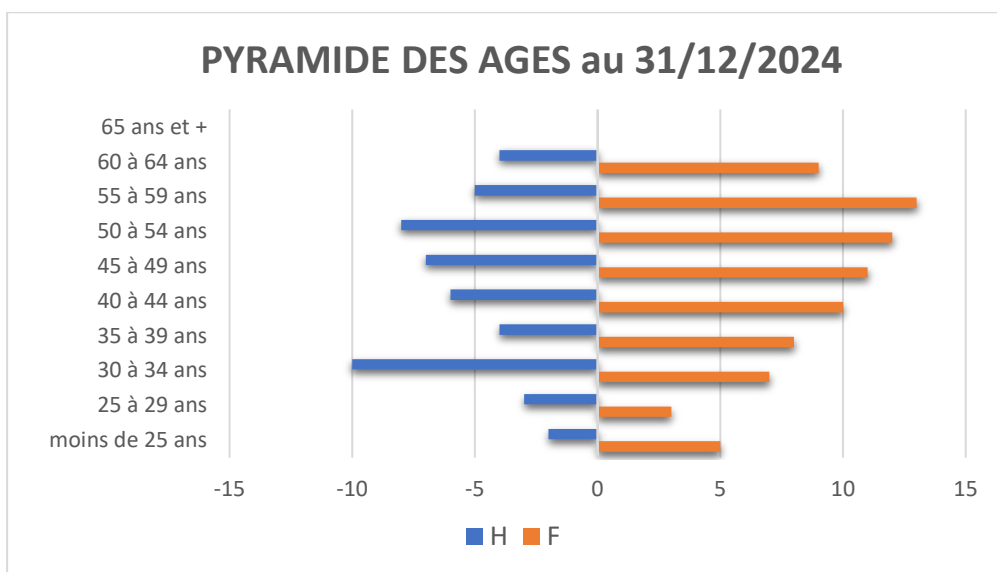
Source : Comptes de gestion et les collectivite-locales.gouv.fr

495



## 1. Structure des effectifs

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total 2023	Total 2022
Filière administrative	6	7	14	27	26
Filière technique	2	3	54	59	58
Filière médico-sociale	1	9	0	10	10
Filière police	0	2	9	11	10
Filière animation	0	0	6	6	6
Filière sociale	2	0	8	10	10
Filière sport	0	4	0	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>25</b>	<b>91</b>	<b>127</b>	<b>124</b>



500

## 2. Informations relatives sur les éléments de rémunération (traitement indiciaire, régimes indemnitaires, NBI, heures supplémentaires rémunérées)

505 Le montant brut annuel du régime indemnitaire des agents (toutes primes et indemnités confondues) est de 623 K € pour 2024.

### 3. La durée effective du travail annuel

510

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

### 4. Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et dépenses de personnel pour 2025

515

L'évolution des dépenses résulte de plusieurs facteurs :

- Prise en compte du Glissement Vieillesse technique (GVT)
- Une augmentation de 3 points de la cotisation employeur CNRACL

520 La collectivité a également prévu plusieurs recrutements :

Pour renforcer un service sous tension ou remplacer des agents en mutation :

- Le recrutement d'un agent technique espaces verts,
- Le remplacement du responsable patrimoine-voirie,
- Le remplacement du chef de service Finances,

525

Pour pallier des départs à la retraite :

- Le remplacement du chef de service de Police Municipale,
- Le remplacement d'un agent du service des ressources humaines.

530

Par contre, la collectivité n'a pas prévu de remplacer le départ en retraite d'un agent de la direction générale des services

## Glossaire :

AC : Attribution de compensation

CAF : Capacité d'autofinancement

CCAS : Centre communal d'action sociale

CCSPL : Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

CET : Contribution économique territoriale

CFE : Cotisation foncière des entreprises

CG : Compte de gestion

CGCT : Code général des collectivités territoriales

CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DF : Dotation forfaitaire

DNP : Dotation nationale de péréquation

DOB : Débat d'orientation budgétaire

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FCTVA : Fonds de compensation sur la taxe de la valeur ajoutée

GVT : Glissement vieillesse technicité

PIB : Produit intérieur brut

PLF : Projet de loi de finances

PLFSS : Projet de loi de finances sur la sécurité sociale

ROB : Rapport d'orientation budgétaire

TA : Taxe d'aménagement

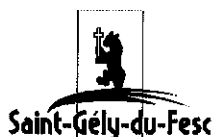
TFPB : Taxes foncières sur les propriétés bâties

TFPNB : Taxes foncières sur les propriétés non bâties

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

TICGN : Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel

TICPE : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

TB  
2024.12.19/02

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur Éric STEPHANY, adjoint au maire chargé des finances, rappelle au conseil municipal les dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales pour le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

En application de l'article L.16112-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut sur autorisation du conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Éric STEPHANY, propose au conseil municipal, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans les limites suivantes :

Budget principal :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 56 631 €

Chapitre 204 : subvention d'équipements versées : 19 250 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 179 523 €

Dont opération 11 « réaménagement rue du Patus » : 317 493 €

Dont opération 12 « réaménagement rue de la Rompude » : 199 186 €

Dont opération 13 « végétalisation et désimperméabilisations des cours des écoles » : 126 000 €

Dont opération 14 « modernisation éclairage public » : 102 500 €

Dont opération 15 « rénovation énergétique du patrimoine communal » : 50 000 €

*Dont opération 16 « travaux pluriannuels des écoles » : 20 000 €*

*Dont opération 17 « réaménagement » cimetières » : 63 900 €*

Le Conseil après avoir ouï l'exposé de monsieur STEPHANY, approuve par 23 voix pour et 2 abstentions (Ch Pujol et JL Fellous) l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :

  
Michèle FERNANDEZ  
(Hérault)



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

**TB**  
**2024.12.19/03**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : DECISION MODIFCATIVE N°3 AU BUDGET 2024**

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint chargé des finances, présente le projet de décision modificative n°3 pour l'année 2024

Il s'agit d'intégrer de nouvelles dépenses et recettes présentées dans le document en annexe

La vue globale de ce document budgétaire par section est la suivante :

**Section de fonctionnement**

Section de fonctionnement			
Chapitre	Dépenses	Recettes	
	Montant	Chapitre	Montant
011 – loyers gendarmerie	62 000 €	75 – remboursements loyers gendarmerie	62 000 €
66- Régu frais de gestion carte CB	4 000 €		
<b>Total</b>	<b>66 000 €</b>		<b>62 000 €</b>

**Section d'investissement**

Section d'investissement			
Chapitre	Dépenses	Recettes	
	Montant	Chapitre	Montant
16 – remboursement caution	500 €		
041 – Intégration frais d'études	143 778 €	041 – intégration frais d'études	143 778 €
<b>Total</b>	<b>144 278 €</b>	<b>Total</b>	<b>143 778 €</b>

Section d'investissement – opération d'ordre non budgétaire spéciale			
Apurement cf. délibération 2024.12.19/04	Dépenses		
001 -apurement 1069	14 684.25 €		

## Opération d'ordre

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
023 Virement à la section d'investissement	15 185 €	021 Virement de la section de fonctionnement	15 185 €

Le Conseil après avoir ouï l'exposé de monsieur STEPHANY, approuve par 21 voix pour et 4 abstentions (G. Fabre, Cl Courtois, Ch Pujol et JL FELLOUS) la décision modificative n°3.

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOU  
(Hérault)





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE SAINT GELY DU FESC dont la population est de 3500  
habitants et plus : VILLE DE ST GELY DU FESC (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340255500014

POSTE COMPTABLE : SGC EST HERAULT

**M. 57**

**Décision modificative 3 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : 17500 ST GELY DU FESC (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	50
A1.01 - Opérations non ventilables	52
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	53
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	56
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	57
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	64
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	67
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	68
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	71
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	73
A1.908 - Fonction 8 - Transports	76
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	80
A2.01 - Opérations non ventilables	82
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	83
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	89
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	90
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	99
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	102
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	103
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	104
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	107
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	109
A2.938 - Fonction 8 - Transports	112

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	116
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	117
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	121
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	122



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	126
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	127
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	128
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	130
B3.1 - Etat des provisions constituées	131
B3.2 - Etalement des provisions	132
B4 - Etat des charges transférées	133
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	134
B6 - Prêts	135
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	136
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	137
B7.3 - Etat des emprunts garantis	138
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	139
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	140
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	141
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	142
B7.8 - Autres engagements donnés	143
B7.9 - Autres engagements reçus	144
B8 - Subventions versées	146
B9 - Etat du personnel	147
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	148
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	149
B11.2 - Liste des établissements publics créés	150
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	151
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	152
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	153
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	154
D3 - Décisions en matière de taux	156
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	157
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	158
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	160
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	161
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	162

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	10736

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	9017345.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1120.71
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1074.17
3	Dépenses d'équipement brut / population	424.36
4	Encours de dette / population (2) (3)	476.53
5	DGF / population	191.88
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48.63
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	109.69
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	39.51
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	44.36
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-4.33

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

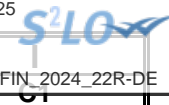
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

#### DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III) 0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV) 0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

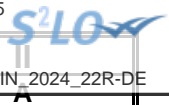
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE**

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	144 278,00	143 778,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 14 684,25	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>158 962,25</b>	<b>143 778,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	66 000,00	62 000,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>66 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>224 962,25</b>	<b>205 778,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

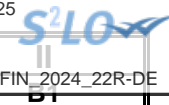
Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le



ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE

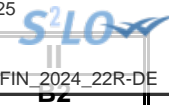


<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	367 233,40	0,00	0,00	0,00	367 233,40
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	77 000,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 965 497,98	0,00	0,00	0,00	4 965 497,98
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 409 731,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 409 731,38</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	619 147,59	0,00	500,00	500,00	619 647,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>619 147,59</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>619 647,59</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 028 878,97</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>6 029 378,97</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	6 000,00		0,00	0,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	12 160,00		143 778,00	143 778,00	155 938,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>18 160,00</b>		<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>161 938,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 047 038,97</b>	<b>0,00</b>	<b>144 278,00</b>	<b>144 278,00</b>	<b>6 191 316,97</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>384 144,28</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 575 461,25</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	265 781,00	0,00	0,00	0,00	265 781,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 265 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 265 781,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 172,00	0,00	0,00	0,00	2 172,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>752 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>752 172,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 017 953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 017 953,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	842 003,00		0,00	0,00	842 003,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	559 568,00		0,00	0,00	559 568,00
041	Opérations patrimoniales (10)	12 160,00		143 778,00	143 778,00	155 938,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 413 731,00</b>		<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>1 557 509,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 431 684,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>6 575 462,00</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 575 462,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**1 395 571,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.



(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 722 241,00	0,00	62 000,00	62 000,00	4 784 241,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 850 860,00	0,00	0,00	0,00	5 850 860,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	770 849,00	0,00	0,00	0,00	770 849,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 843 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>11 905 950,00</b>
66	Charges financières	232 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	236 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>12 077 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>12 143 150,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	842 003,00		0,00	0,00	842 003,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	559 568,00		0,00	0,00	559 568,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 401 571,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 401 571,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>13 478 721,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>13 544 721,00</b>
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>13 544 721,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	63 000,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	0,00	0,00	7 597 300,00
74	Dotations et participations (4)	2 060 000,00	0,00	0,00	0,00	2 060 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	622 224,00	0,00	62 000,00	62 000,00	684 224,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 545 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>11 607 224,00</b>
76	Produits financiers	8,99	0,00	0,00	0,00	8,99
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 545 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>11 607 232,99</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	6 000,00		0,00	0,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>11 551 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>11 613 232,99</b>
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 794 388,39</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>14 407 621,38</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>1 395 571,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500,00	0,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	143 778,00	143 778,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>500,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>144 278,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>14 684,25</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>158 962,25</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	62 000,00		62 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	4 000,00	0,00	4 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>66 000,00</b>
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.



(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – RECETTES

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	143 778,00	143 778,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	143 778,00
--	------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	62 000,00	0,00	62 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le 
ID : 034-213402555-20241219-FIN_2024_22R-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>0,00</b>
			=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>62 000,00</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**DEPENSES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 047 038,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 278,00</b>	<b>144 278,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 278,00</b>	<b>144 278,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	364 125,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 671 346,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 297 259,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 409 731,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	619 147,59	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>619 147,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 028 878,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	12 160,00			143 778,00	143 778,00		143 778,00	143 778,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>18 160,00</b>			<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>		<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)</b>	<b>14 684,25</b>
---	------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>158 962,25</b>
---	-------------------



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le



ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

## RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 431 684,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	265 781,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 265 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
 Reçu en préfecture le 13/01/2025  
 Publié le  
 ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE  
 TOTAL S'LO  
 (RAR N-1 + Vote)

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>752 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 017 953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	842 003,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	559 568,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	12 160,00		143 778,00	143 778,00	143 778,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 413 731,00</b>		<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>143 778,00</b>
---	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 047 038,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 278,00</b>	<b>144 278,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144 278,00</b>	<b>144 278,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	364 125,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	17 520,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	258 615,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	87 126,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	77 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	Attributions compensation investissement	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 671 346,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	15 024,97	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	6 796,31	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	262 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 882,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	199 386,83	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	6 243,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	19 110,05	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	45 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	342 744,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	19 334,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	21 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour informatique Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le 13/01/2025 Crédits gérés (RAR N-1 + Vote) ID : 034-213402555-20241219-FIN_2024_22R-DE	
			I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)		II	hors AP		III = I + II	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	684,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21533	Réseaux câblés	37 902,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	47 539,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21538	Autres réseaux	63 882,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel, outillage incendie	35 838,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel technique	98 533,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	19 359,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21611	Biens sous-jacents	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	5 094,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2181	Install. générales, agencements	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21828	Autres matériels de transport	143 638,69	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21831	Matériel informatique scolaire	34 090,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21838	Autre matériel informatique	88 566,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 250,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 788,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2185	Matériel de téléphonie	3 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	79 174,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (5)	3 297 259,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 409 731,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	619 147,59	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00	
1641	Emprunts en euros	617 349,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 797,63	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00	



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II		Crédits gérés hors AP	III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>619 147,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 028 878,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>500,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	12 160,00			143 778,00	143 778,00		143 778,00	143 778,00
21311	Bâtiments administratifs	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 160,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00			143 778,00	143 778,00		143 778,00	143 778,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>18 160,00</b>			<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>		<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
11	REAMENAGEMENT RUE DU PATUS		40 830,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE		780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	VEGETALISATION DESIMPEM. COURS D'ECOLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
14	ECLAIRAGE PUBLIC MODERNISATION		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	RENOVATION ENERGETIQUE DU PATR. COMMUNAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	TRAVAUX PLURI-ANNUELS ECOLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>41 610,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le
ID : 034-213402555-20241219-FIN_2024_22R-DE



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.



**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11  
LIBELLE : REAMENAGEMENT RUE DU PATUS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>40 830,80</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b> <b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>26 859,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	26 751,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>13 971,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2151	Réseaux de voirie	13 971,80	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET



## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBELLE : RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA ROMPUDE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

## DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>780,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	780,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET



## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 13  
LIBELLE : VEGETALISATION DESIMPEM. COURS D'ECOLES  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

## DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 14**  
**LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC MODERNISATION**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**Solde = (c + d) – (a + b) (5)****0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET



## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15  
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE DU PATR. COMMUNAL  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

## DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET



## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16**  
**LIBELLE : TRAVAUX PLURI-ANNUELS ECOLES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

## DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
21572	Matériel technique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

## FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

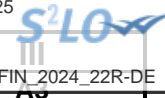
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 431 684,00</b>	<b>0,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	265 781,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	15 781,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 265 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>752 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 017 953,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	842 003,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	559 568,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
 Reçu en préfecture le 13/01/2025  
 Publié le 13/01/2025  
 ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée
			I		II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						III = I + II	
2802	Frais liés à la réalisation de document	9 204,00		0,00	0,00	0,00	
28031	Frais d'études	1 700,00		0,00	0,00	0,00	
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	422,00		0,00	0,00	0,00	
28046	Attributions compensation investissement	1 429,00		0,00	0,00	0,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	36 623,00		0,00	0,00	0,00	
28088	Autres immobilisations incorporelles	14 334,00		0,00	0,00	0,00	
281321	Immeubles de rapport	68 194,00		0,00	0,00	0,00	
281538	Autres réseaux	4 633,00		0,00	0,00	0,00	
281568	Autre matériel, outillage incendie	64 639,00		0,00	0,00	0,00	
281571	Matériel ferroviaire	15 402,00		0,00	0,00	0,00	
2815731	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00	
281578	Autre matériel technique	57 252,00		0,00	0,00	0,00	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	17 160,00		0,00	0,00	0,00	
281821	Matériel de transport ferroviaire	0,00		0,00	0,00	0,00	
281828	Autres matériels de transport	19 159,00		0,00	0,00	0,00	
281831	Matériel informatique scolaire	6 265,00		0,00	0,00	0,00	
281838	Autre matériel informatique	120 034,00		0,00	0,00	0,00	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 515,00		0,00	0,00	0,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 008,00		0,00	0,00	0,00	
28188	Autres immo. corporelles	95 595,00		0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	12 160,00		143 778,00	143 778,00	143 778,00	
2031	Frais d'études	2 160,00		143 778,00	143 778,00	143 778,00	
238	Avances commandes immo corporelles	10 000,00		0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 413 731,00</b>		<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>	<b>143 778,00</b>	

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.





### III – VOTE DU BUDGET


#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>13 478 721,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	4 722 241,00	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 850 860,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	770 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 843 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
66	Charges financières	232 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>233 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>12 077 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	842 003,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	559 568,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 401 571,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>66 000,00</b>
--	------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
Reçu en préfecture le 13/01/2025  
Publié le   
ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>11 551 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	622 224,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 545 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
76	Produits financiers	8,99	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>8,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>11 545 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	6 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>6 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (8)****0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****62 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

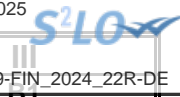
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>13 478 721,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	4 722 241,00	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
6042	Achats de prestations de services	548 597,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	166 015,29	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	470 317,39	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	34 037,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	131 541,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	1 510,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 901,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	46 486,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	257 669,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	14 972,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	24 452,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	31 863,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 141,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 322,02	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	46 532,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	24 708,14	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	186 580,93	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	244 200,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
61351	Matériel roulant	59 189,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	60 440,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	399 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	52 839,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	9 553,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	302 645,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	25 775,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	6 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Publié le	Pour	Vote)
			I	II		Crédits gérés hors AE	III = I + II				
61551	Entretien matériel roulant	49 071,69	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	39 460,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6156	Maintenance	378 039,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6161	Multirisques	29 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	20 576,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6168	Autres primes d'assurance	95 498,02	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
617	Etudes et recherches	9 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6182	Documentation générale et technique	3 185,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6184	Versements à des organismes de formation	59 355,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6188	Autres frais divers	113 637,31	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	3 418,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
62268	Autres honoraires, conseils	38 488,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6228	Divers	10 027,63	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6231	Annonces et insertions	52 685,61	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6232	Fêtes et cérémonies	72 078,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6234	Réceptions	4 798,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6236	Catalogues et imprimés	97 926,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6237	Publications	51 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6238	Divers	41 220,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6241	Transports de biens	396,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6245	Transports de personnes extérieures	26 917,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6262	Frais de télécommunications	51 740,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 976,11	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6282	Frais de gardiennage	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	51 707,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	25 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour	Pour	Vote)
							information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	III = I + II
6288	Autres services extérieurs	148 419,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	44 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	396,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	55,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 230,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	5 850 860,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	17 470,86	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	67 126,03	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 169,34	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 421 809,82	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	22 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	16 988,75	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	754 459,28	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	754 214,36	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	29 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	593 081,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	774 137,06	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	195 001,80	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	7 703,33	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	39 006,21	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	35 291,72	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	500 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Publié le	Pour	Vote)
			I					Crédits gérés hors AE	Crédits gérés hors AE	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	770 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
65188	Autres	396,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65311	Indemnités de fonction	139 676,67	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65313	Cotisations de retraite	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65315	Formation	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	673,33	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6553	Service d'incendie	288 479,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6558	Autres contributions obligatoires	31 151,97	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65648	Participat° autres organismes transport	4 792,17	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	81 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	225,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	22 748,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	127 535,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 451,50	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65818	Autres	41 858,50	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	385,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65888	Autres	1 276,86	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 843 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>62 000,00</b>
66	Charges financières	232 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00				4 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	256 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00				4 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-32 256,75	0,00		0,00	0,00				0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 500,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6616	Intérêts bancaires, opér. financement	434,53	0,00		0,00	0,00				0,00
6688	Autres	4 322,22	0,00		0,00	0,00				0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)  III = I + II
67	Charges spécifiques (5)	1 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>233 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>		<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>12 077 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 000,00</b>	<b>66 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	842 003,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	559 568,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	559 568,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 401 571,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 216,57
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-32 256,75

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>11 551 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	90 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	68 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	440 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	435 902,65	0,00	0,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	34 097,35	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe annuelle sur locaux de bureaux	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 597 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	6 275 903,78	0,00	0,00	0,00	0,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	515 572,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	233 824,22	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté par l'assemblée	
			I		II	III = I + II
7318	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	818 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	1 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, héberg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	622 224,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
752	Revenus des immeubles	596 224,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>11 545 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
76	Produits financiers	8,99	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	8,99	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>11 545 232,99</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	6 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	6 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>6 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>


**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le 
ID : 034-213402555-20241219-FIN_2024_22R-DE

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>651 647,59</b>	<b>681 542,64</b>	<b>0,00</b>	<b>81 028,93</b>	<b>995 755,28</b>	<b>466 783,16</b>	<b>107 497,50</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	619 647,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	147 210,00	0,00	0,00	0,00	46 603,20	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	534 332,64	0,00	81 028,93	995 755,28	420 179,96	107 497,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>5 002 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 002 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

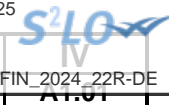
**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>605 253,02</b>	<b>70 084,57</b>	<b>30 660,00</b>	<b>2 339 126,28</b>		<b>6 029 378,97</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		619 647,59
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 032,00	0,00	23 660,00	139 728,20		367 233,40
204	Subventions d'équipement versées	45 000,00	0,00	0,00	0,00		77 000,00
21	Immobilisations corporelles	550 221,02	70 084,57	7 000,00	2 199 398,08		4 965 497,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 781,00</b>		<b>5 017 953,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		750 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	15 781,00		265 781,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 002 172,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



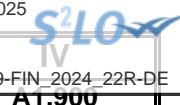
**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>651 647,59</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	617 349,96
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 297,63
204	Subventions d'équipement versées	32 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>5 002 172,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	750 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	80 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	170 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	4 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 172,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>397 992,64</b>	<b>0,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>262 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	60 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	87 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 550,00	0,00	0,00
213	Constructions	63 969,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	22 793,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	164 020,55	0,00	11 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

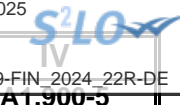
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>681 542,64</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 084,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 126,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 550,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 969,08
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 793,01
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 020,55
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

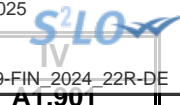
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.900-5**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



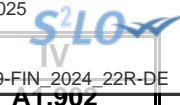
**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>63 512,15</b>	<b>11 468,40</b>	<b>6 048,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 028,93</b>
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	61 506,52	8 168,40	6 048,38	0,00	0,00	75 723,30
218	Autres immobilisations corporelles	2 005,63	3 300,00	0,00	0,00	0,00	5 305,63
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>635 755,16</b>	<b>286 207,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	416 268,99	43 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	208 840,70	196 300,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	10 645,47	9 998,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	36 348,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

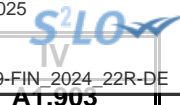
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.902**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 792,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>995 755,28</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 828,99
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 140,98
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 643,63
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	73 792,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 141,68
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.905**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 458,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	3 354,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	720,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	63 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>74 391,34</b>	<b>59 820,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 220,05</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	20 911,20	0,00	0,00	0,00	10 782,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	59 820,00	0,00	0,00	143 976,00	0,00
213	Constructions	29 923,20	0,00	0,00	0,00	16 278,05	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	21 319,60	0,00	0,00	0,00	19 184,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 237,34	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.903**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 893,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>466 783,16</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	11 556,00	0,00	0,00	0,00	46 603,20
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 516,36
213	Constructions	0,00	0,00	23 799,32	0,00	0,00	0,00	133 384,57
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	10 230,00	0,00	0,00	0,00	50 733,60
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	19 308,09	0,00	0,00	0,00	31 545,43
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102 684,77</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 792,77	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 742,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 150,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A1.904**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 812,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 497,50</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	4 812,73	0,00	0,00	98 605,50
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 742,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 150,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

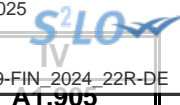
**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>16 775,69</b>	<b>104 437,85</b>	<b>439 039,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	8 532,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	21 821,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	30 162,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	52 454,06	439 039,48	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 743,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.905**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>605 253,02</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 532,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 821,28
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 162,51
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 493,54
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 743,69
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.





**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.906**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>70 084,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
213	Constructions	0,00	41 095,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	2 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	23 365,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.906**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 084,57</b>
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 095,13
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 124,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 365,44
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AT.907**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>23 660,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	8 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	14 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

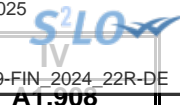
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.907**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 660,00</b>	
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 988,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 672,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 339 126,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	139 728,20	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 036,40	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 176 230,28	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 094,14	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 037,26	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 781,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	15 781,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**

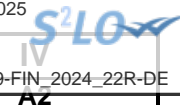
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A1.908**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 339 126,28</b>	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 728,20	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 036,40	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 176 230,28	
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 094,14	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 037,26	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 781,00</b>	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 781,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>798 662,65</b>	<b>2 965 542,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 003 410,11</b>	<b>2 183 188,85</b>	<b>1 348 733,76</b>	<b>1 166 855,02</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	59 010,62	1 280 191,01	0,00	102 414,14	806 026,25	976 551,76	228 607,19	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 355 887,88	0,00	595 010,00	1 353 190,00	371 188,40	857 040,00	0,00
014	Atténuations de produits	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 452,03	329 463,44	0,00	305 985,97	23 972,60	993,60	81 207,83	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	236 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>8 678 414,77</b>	<b>592 497,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650 627,18</b>	<b>345 393,55</b>	<b>824 475,92</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	103 000,00	101 497,35	0,00	0,00	458 902,65	240 300,00	287 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 333 475,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 241 930,00	0,00	0,00	0,00	191 724,53	105 093,55	521 251,92	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	428 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00	0,00
76	Produits financiers	8,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)**

**IV**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>1 560,71</b>	<b>2 205 572,82</b>	<b>61 000,98</b>	<b>85 328,72</b>	<b>323 294,05</b>		<b>12 143 150,00</b>
011	Charges à caractère général	1 560,71	880 529,10	56 727,45	69 328,72	323 294,05		4 784 241,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 318 543,72	0,00	0,00	0,00		5 850 860,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 500,00	4 273,53	16 000,00	0,00		770 849,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		236 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>140 000,00</b>	<b>253 824,22</b>	<b>114 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>		<b>11 607 232,99</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		63 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 300,00	0,00	8 000,00		1 200 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00		2 700,00
731	Fiscalité locale	0,00	233 824,22	30 000,00	0,00	0,00		7 597 300,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 060 000,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	20 000,00	80 000,00	0,00	0,00		684 224,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8,99
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>798 662,65</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	8 420,62
618	Divers	600,00
627	Services bancaires et assimilés	5 840,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	44 150,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 452,03
661	Charges d'intérêts	231 677,78
668	Autres charges financières	4 322,22
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 200,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	500 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>8 678 414,77</b>
701	Ventes de produits finis	90 000,00
704	Travaux	13 000,00
731	Fiscalité locale	7 333 475,78
741	D.G.F.	1 195 000,00
744	FCTVA	45 000,00
748	Autres attributions et participations	1 930,00
761	Produits de participations	8,99

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.




**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>2 106 753,12</b>	<b>0,00</b>	<b>282 952,81</b>	<b>244 932,97</b>	<b>103 395,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>30 482,90</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	110 978,19	0,00	8 242,03	49 397,91	3 800,00	14 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	34 813,78	0,00	788,50	51 433,89	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	311 897,20	0,00	0,00	26 502,90	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	134 993,02	0,00	23 827,10	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	122 748,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	33 580,02	0,00	145,50	4 466,50	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	17 470,86	0,00	0,00	4 054,69	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	34 435,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	25 767,93	0,00	51 835,00	79 899,74	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	35 395,88	0,00	6 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	54 628,62	0,00	18 432,00	13 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	16 660,00	0,00	2 860,00	0,00	0,00	0,00	620,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	451,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	1 580,17	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	718 976,67	0,00	123 853,44	0,00	0,00	0,00	19 249,06	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	335 418,36	0,00	46 819,24	0,00	0,00	0,00	10 613,84	0,00
647	Autres charges sociales	59 291,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	323,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	4 792,17	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	27 940,00	0,00	0,00	0,00	99 595,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	30 190,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>491 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 097,35</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
 Reçu en préfecture le 13/01/2025  
 Publié le  
 ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
706	Prestations de services	0,00	0,00	34 097,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	422 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**


**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>183 025,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
604	Achats d'études, prestations de services	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	10 176,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	22,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	166 226,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
 Reçu en préfecture le 13/01/2025  
 Publié le  
 ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**IV**


**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.930**

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 965 542,33</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 418,13
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 212,23
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 400,10
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 020,12
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 748,45
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 192,02
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 525,55
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 435,82
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 502,67
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418,80
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 545,88
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 665,62
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 140,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 580,17
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 079,17
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 851,44
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 291,72
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 550,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 792,17
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 535,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 190,27
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>592 497,35</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
 Reçu en préfecture le 13/01/2025  
 Publié le  
 ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décént.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 097,35	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



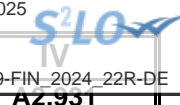
**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>33 585,76</b>	<b>670 754,95</b>	<b>299 069,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 003 410,11</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	350,97	0,00	0,00	0,00	350,97
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 023,79	16 677,16	3 019,58	0,00	0,00	21 720,53
611	Contrats de prestations de services	0,00	15 281,02	0,00	0,00	0,00	15 281,02
615	Entretien et réparations	16 410,00	13 738,00	1 100,00	0,00	0,00	31 248,00
616	Primes d'assurances	0,00	1 557,73	6 413,82	0,00	0,00	7 971,55
618	Divers	0,00	19 740,00	57,00	0,00	0,00	19 797,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 027,63	0,00	0,00	0,00	2 027,63
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 717,44	0,00	0,00	0,00	2 717,44
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 869,34	0,00	0,00	0,00	9 869,34
641	Rémunérations du personnel	0,00	445 631,33	0,00	0,00	0,00	445 631,33
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	139 509,33	0,00	0,00	0,00	139 509,33
655	Contributions obligatoires	15 151,97	0,00	288 479,00	0,00	0,00	303 630,97
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 355,00	0,00	0,00	0,00	2 355,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>607 480,75</b>	<b>484 946,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	68 294,06	142 307,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 833,44	13 190,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	11 931,31	50 201,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	2 940,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	5 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	485,00	740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	10 375,68	38 915,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 850,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	345 415,40	149 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	146 204,60	56 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	5 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 151,00	15 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	999,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	9 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.932**

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>394 271,40</b>	<b>14 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>595 346,00</b>	<b>78 294,18</b>	<b>0,00</b>	<b>2 183 188,85</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	321 814,80	0,00	0,00	0,00	78 294,18	0,00	400 108,98
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	28 653,01	0,00	0,00	266,00	0,00	0,00	239 520,24
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 024,35
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	9 503,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 635,87
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	470,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470,37
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940,26
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 490,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 410,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 775,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	14 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 141,18
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	520,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	20 570,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	27 313,39	0,00	0,00	415 426,77	0,00	0,00	937 565,56
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	4 446,61	0,00	0,00	162 653,23	0,00	0,00	369 564,44
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	20 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 973,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999,60
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>360 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 627,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650 627,18</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00	75 902,65	0,00	0,00	435 902,65
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 724,53	0,00	0,00	191 724,53

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.






**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>323 266,08</b>	<b>2 086,00</b>	<b>1 878,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	20 454,11	2 086,00	1 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	32 622,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	28 500,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 496,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	104 206,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	5 788,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	118 427,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	6 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
 Reçu en préfecture le 13/01/2025  
 Publié le  
 ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>232 563,28</b>	<b>108 452,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 079,30</b>	<b>6 106,64</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	166 693,37	51 220,02	0,00	0,00	32 475,78	6 006,64
611	Contrats de prestations de services	1 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00	100,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	747,40	0,00
615	Entretien et réparations	58 897,91	57 232,00	0,00	0,00	23 916,92	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	350,00	0,00	0,00	0,00	1 060,00	0,00
628	Divers	4 470,00	0,00	0,00	0,00	379,20	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.933**

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>215 439,22</b>	<b>70 424,20</b>	<b>313 109,93</b>	<b>0,00</b>	<b>6 329,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1 348 733,76</b>
604	Achats d'études, prestations de services	39 902,79	57 092,90	32 642,00	0,00	0,00	0,00	129 637,69
606	Achats non stockés de matières et fourni	14 343,69	339,35	29 515,94	0,00	1 845,09	0,00	326 857,99
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 774,05
613	Locations	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	31 100,32
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	747,40
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	16 410,08	0,00	0,00	0,00	159 953,88
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	1 411,11	0,00	0,00	0,00	1 411,11
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
618	Divers	500,00	0,00	1 552,00	0,00	0,00	0,00	106 258,18
621	Personnel extérieur au service	44 629,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 418,40
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	907,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 907,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 484,00	0,00	122 911,99
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	12 084,95	12 400,00	0,00	0,00	0,00	25 484,95
626	Frais postaux et frais télécommunication	482,80	0,00	2 477,20	0,00	0,00	0,00	4 490,00
628	Divers	360,00	0,00	6 158,00	0,00	0,00	0,00	13 567,20
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 890,00	0,00	3 150,00	0,00	0,00	0,00	5 040,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 450,00
641	Rémunérations du personnel	81 923,15	0,00	141 070,00	0,00	0,00	0,00	222 993,15
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	31 406,85	0,00	61 330,00	0,00	0,00	0,00	92 736,85
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	993,60	0,00	0,00	0,00	993,60
<b>RECETTES</b>		<b>245 391,71</b>	<b>0,00</b>	<b>96 001,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>345 393,55</b>
706	Prestations de services	165 600,00	0,00	70 700,00	0,00	0,00	0,00	240 300,00
747	Participations	79 791,71	0,00	25 301,84	0,00	0,00	0,00	105 093,55

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>935,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	935,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>81 352,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 848,00</b>	<b>952 458,24</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	80 055,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 159,28	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	352,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370,00	15 467,58	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	725,66	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 511,84	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 478,00	2 338,88	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 050,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591 060,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 433,79	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 006,21	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	81 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>796 251,92</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	275 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 251,92	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	16 224,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.934**

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 941,27</b>	<b>4 319,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 166 855,02</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	17 900,00	0,00	0,00	0,00	17 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	29 933,11	1 653,91	0,00	0,00	113 642,02
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 226,00	0,00	0,00	0,00	4 385,28
613	Locations	0,00	0,00	1 130,33	0,00	0,00	0,00	1 130,33
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,60
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	19 072,58
618	Divers	0,00	0,00	1 605,60	0,00	0,00	0,00	2 331,26
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	7 162,94	0,00	0,00	0,00	7 162,94
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 511,84
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	34 160,34	2 666,00	0,00	0,00	36 826,34
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
628	Divers	0,00	0,00	23 788,06	0,00	0,00	0,00	28 604,94
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 830,00	0,00	0,00	0,00	592 890,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	447,06	0,00	0,00	0,00	234 880,85
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 006,21
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	207,83	0,00	0,00	0,00	207,83
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>824 475,92</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	287 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 251,92
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 224,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

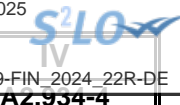
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.





**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**AZ.954-4**

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 560,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 560,71</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 560,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 560,71
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>140 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 493 569,88</b>	<b>474 072,53</b>	<b>214 904,58</b>	<b>4 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 836,02</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	77 867,54	59 968,53	125 000,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	18 804,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	17 426,22	389 500,00	89 904,58	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	9 372,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 836,02
617	Etudes et recherches	0,00	3 259,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	19 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	30 800,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	20 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	937 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	360 780,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>253 824,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	233 824,22	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 289,81</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 956,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 833,81
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.935**

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 205 572,82</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 592,07
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 904,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 664,61
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 208,68
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 259,74
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	937 313,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 780,72
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>253 824,22</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 824,22
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>57 485,42</b>	<b>2 133,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 381,83</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	37 285,29	0,00	0,00	0,00	1 381,83	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	14 057,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 979,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 023,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	2 139,80	2 133,73	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>82 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 300,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

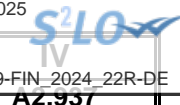
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.936**

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 000,98</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 667,12
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 057,62
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 979,12
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 023,59
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 273,53
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
733	Fisc. spécif. des coll. d'Ile-de-France	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>6 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 828,72</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 064,00
615	Entretien et réparations	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,72
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.





**IV – ANNEXES**

**IV**

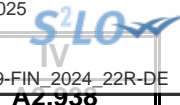
**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**A2.937**

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>85 328,72</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	5 700,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 064,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 300,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 264,72	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>960,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**  
**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 714,05</b>	<b>0,00</b>	<b>21 620,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	30 318,68	0,00	1 392,12	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	7 135,27	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	258 507,00	0,00	20 227,88	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 753,10	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.938**

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>323 294,05</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 670,80	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 135,27	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 734,88	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 753,10	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000,00</b>	
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

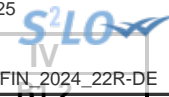
**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.




**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
 Reçu en préfecture le 13/01/2025  
 Publié le   
 ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>											

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**

**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

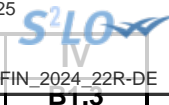
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



**IV – ANNEXES**

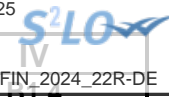
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**B1.3**

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



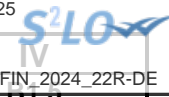
**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**

**B1.5**

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV

B1.7

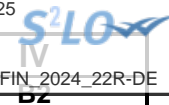
## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

#### B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)





**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €		2023-05-10
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 13/01/2025  
 Reçu en préfecture le 13/01/2025  
 Publié le 13/01/2025  
 ID : 034-213402555-20241219-FIN\_2024\_22R-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M D	E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV  
B3.2

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

#### B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

S<sup>2</sup>LO

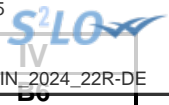
IV  
20

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

#### CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

S<sup>2</sup>LO

IV

STG

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

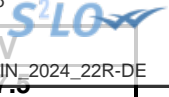
<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



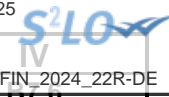
**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir						
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>													
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

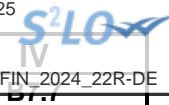
(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



**IV – ANNEXES**

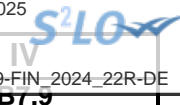
**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00





IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

IV

B9

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**B9**

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

**B10**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

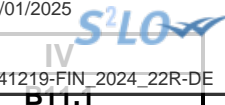
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

#### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

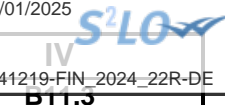
(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



## IV – ANNEXES

### ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

#### LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

## Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-369 460,03	-14 684,25	-14 684,25	-384 144,28
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-369 460,03	-14 684,25	-14 684,25	-384 144,28

## Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-369 460,03	-14 684,25	-14 684,25	-384 144,28
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-369 460,03	-14 684,25	-14 684,25	-384 144,28

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	623 349,96	0,00	0,00	623 349,96
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	2 151 571,00	0,00	0,00	2 151 571,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 528 221,04	0,00	0,00	1 528 221,04

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"





## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 623 349,96</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>617 349,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	617 349,96	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

S<sup>2</sup>LOW

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

**D2.1**

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FUNCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>(B) 0,00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>		<b>(C) 0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>(A)</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

**SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION**

**D2.2**

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>

<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>
Contributions aux ECE	0,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



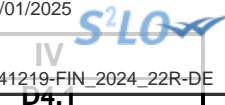
**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00





RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

**TB**  
**2024.12.19/04**

L'an deux mille vingt-quatre et les dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

### **OBJET : APUREMENT DU COMPTE 1069**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023.10.05/12 du 05 octobre 2023 approuvant le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la nouvelle nomenclature comptable M57.

Par délibération du 05 octobre 2023, la collectivité a approuvé l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le budget principal de la ville.

Ce changement de nomenclature comptable implique d'apurer le compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés - Neutralisation de « excédent des charges et produits » inexistant en M57.

Le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Il subsiste au compte 1069 du budget principal de la ville un solde débiteur de **14 684.25 €**.

L'apurement de compte se fera par opération non budgétaire à hauteur de *14 684.25 €*.

Cette opération, enregistrée dans les seules écritures du comptable public à l'appui de la délibération susmentionnée, génère une discordance à hauteur du solde du compte 1069, sur le montant du résultat cumulé de la section d'investissement entre le compte administratif 2024, à reprendre au budget 2025 (ligne D001) et le compte de gestion.

Une correction du résultat d'investissement sera réalisée au niveau du compte administratif de l'année 2024, au vu d'un tableau de correction des résultats établi par le comptable public et validé par l'ordonnateur.

Le conseil oui l'exposé de monsieur Eric STEPHANY, décide, d'approuver par 21 voix pour et deux abstentions (Ch.Pujol et JL Fellous) la correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif N-1 à reprendre au budget N justifié par la présente délibération.

Pour extrait conforme,

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE

Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

TB  
2024.12.19/05

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PATUS**

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatifs aux autorisations de programme

Vu la délibération n°2023.10.05/11

La procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle à des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Considérant que les travaux de réalisation de la rue du Patus sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté.

**Rue du Patus**

Planning des dépenses	CP 2023		CP 2024		Total Prévu	Total réalisé
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant des crédits de paiement	915 000 €		1 269 974 €		2 184 974 €	
Report			36 539 €		36 539 €	

<b>Montant total CP</b>	<b>915 000 €</b>		<b>1 306 513 €</b>		<b>2 221 513 €</b>	
<b>Réalisé</b>		<b>40 830 €</b>		<b>1 306 284.66 €</b>		<b>1 347 114.66 €</b>

Le Conseil après avoir ouï l'exposé de monsieur STEPHANY décide à l'unanimité de :

- Prononcer la clôture de l'autorisation de programme Rue du Patus

Pour extrait conforme,

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le  
Sous-Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de  
la commune le :

LE MAIRE  
  
Michèle LERNOU



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

KP  
2024.12.19/06

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

#### **OBJET : ESPACE COWORKING – TARIFICATION A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint délégué aux finances, à la vie économique, à la transition digitale rappelle au conseil municipal la précédente délibération en date du 5 octobre 2023 approuvant les tarifs de l'espace coworking.

Il informe que la SAUR, actuellement locataire d'une partie de l'immeuble, a adressé à la commune un courrier de rupture de bail, libérant ainsi les locaux occupés à compter du 30 juin 2025.

Afin de prévoir la mise en location de ces bureaux qui deviendront vacants en 2025, il est proposé d'intégrer de nouveaux tarifs en développant notamment la location au mois afin de tenir compte de la demande.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Espaces	Horaire/forfaitaire	Tarifs réduit (locataires + étudiants)	Tarifs normaux (non locataire)
Openspace et bureau silencieux	Par demi-journée	2.50 €	5 €
Location d'un bureau open space	Au mois	150 €	150 €
Salle 2 à 4 places	Par heure	3 €	5 €
Salle 5 à 8 places	Par heure	4 €	6 €
Salle 9 à 12 places	Par heure	6 €	8 €
Salle 30 places	Par heure	12 €	12 €
Salle 40 places	Par plage horaire : 8h-12h, 12h-17h, 17h-22h	50 €	50 €
Badge	Par unité	5 €	5 €
Café	Par unité	0.5 €	0.5 €
Privatisation de la salle détente	Soirée : 18h-22h	200 €	200 €
Privatisation du coworking	Week-end : Vendredi 18h au Samedi 22h	500 €	500 €



Espaces	Horaire/forfaitaire	Tarifs réduit (locataires + étudiants)	Tarifs normaux (non locataire)
Bureau Inférieur ou égal à 13m <sup>2</sup>	Location au mois		250 €
Bureau entre 13 et 15 m <sup>2</sup>	Location au mois		300 €
Bureau entre 17 et 19 m <sup>2</sup>	Location au mois		380 €
Bureau entre 20 et 22 m <sup>2</sup>	Location au mois		450 €

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

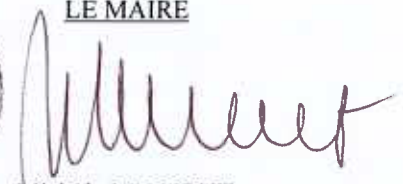
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANCE



LE MAIRE



Michèle LERNOUT



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

/SN

2024-12-19 / 07

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

ABSENTS : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

### **OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE (APVF)**

Monsieur Eric STEPHANY, Maire adjoint chargé de la vie économique, informe les membres de l'assemblée de la possibilité pour la commune d'adhérer à l'Association des Petites Villes de France (APVF) qui fédère les communes de 2 500 à 25 000 habitants pour promouvoir leur rôle dans l'aménagement du territoire.

Depuis sa création en 1989, l'APVF défend la vision d'un aménagement concerté et équilibré des territoires en relayant les revendications des petites villes auprès du Gouvernement, du Parlement, de la presse et des instances clés du monde local.

Parmi les raisons d'adhérer à l'APVF on note :

- Une force écoutée des décideurs publics depuis plus de 30 ans,
- La défense des petites villes auprès de tous les lieux décisionnels,
- Un réseau pluraliste et convivial permettant le partage d'expérience,
- La promotions et la visibilité des petites villes dans les médias,
- Une source d'information claire, précise et rapide pour les élus,
- Un avocat et une équipe réactive pour les élus et leurs services,
- Une offre de formation calquée sur les besoins des petites villes,
- Des journées d'étude en fonction de l'actualité législative,
- La circulation de l'information stratégique,
- L'action au quotidien pour faciliter l'exercice du mandat local.

Face à un contexte réglementaire, financier et territorial de plus en plus complexe, l'adhésion de la commune revêt un intérêt en termes de ressources pour les élus et les services.

Le coût de l'adhésion est fixé à 0,11 € par habitant auquel s'ajoute l'abonnement annuel à la revue « La Tribune des Petites Villes » qui s'élève à 30,63 € TTC.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions (G. Fabre et Cl Courtois)

- Approuve l'adhésion de la commune à l'APVF à compter de 2025,
- Informe éventuellement de son renouvellement chaque année,
- Précise que la dépense en résultant sera inscrite au budget.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE



Michèle LERNOUT



MB  
2024-12-19 / 08

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-GELY-DU-FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET** : RESTAURATION SCOLAIRE : CONVENTION DE DELEGATION POUR LA DECLARATION SUR LA PLATEFORME « MA CANTINE »

Monsieur Eric STEPHANY, Premier Adjoint, rappelle les obligations posées par la loi Egalim et la loi Climat et résilience s'appliquant à la restauration collective et notamment aux cantines scolaires :

- Servir au moins 50% de « produits durables et de qualité », dont au moins 20% de produits « bio » ;
- Servir au moins un menu végétarien hebdomadaire ;
- Lorsque cela est possible, proposer quotidiennement le choix d'un menu végétarien ;
- Les viandes et produits de la mer doivent, à hauteur de 60% minimum, répondre à des critères de qualité et de durabilité.

Afin de vérifier le respect de ses obligations par les collectivités et d'établir le bilan statistique annuel qui fait l'objet d'un rapport du Gouvernement au Parlement, le Ministère de l'Agriculture a développé une plateforme « Ma cantine » permettant le reporting des données d'achat de chaque cantine.

Cette déclaration annuelle obligatoire doit indiquer :

- Le montant total en HT de tous les achats alimentaires, puis celui en HT des achats bio ou en conversion bio, et enfin le montant HT des achats Label rouge, AOP, AOC, IGP....
- Une analyse spécifique de la famille « viandes et volailles » : total HT des achats viandes et volailles fraîches ou surgelées, total HT des achats Egalim, total HT des achats provenance France.
- Idem pour « les produits de la mer et de l'aquaculture » : total HT des achats en poissons, produits de la mer et aquaculture, total HT des achats Egalim.
- Pour finir, il convient d'indiquer, par famille de produits, pour chaque label, mention, certification ou caractéristique, la valeur HT des achats sur une année complète.

La restauration dans les écoles saint-gilloises ayant été confiée à la société Elior, et la commune ne disposant pas de toutes les informations requises pour télétransmettre ces données d'achat, il est possible de déléguer la télédéclaration sur la plateforme « Ma cantine » à notre prestataire au moyen d'une convention de délégation.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur STEPHANY, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le principe d'une délégation pour effectuer la télédéclaration de la commune sur la plateforme « Ma cantine » à la société Elior,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention de délégation correspondante.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETARE DE SEANO

LE MAIRE



Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

NT

**2024.12.19/09**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET** : **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – APPROBATION DU BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1**

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire Adjoint à l'Urbanisme rappelle à l'assemblée que par arrêté en date du 18 Novembre 2022, Madame le Maire a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Gély-du-Fesc approuvé le 21 mars 2017, afin d'apporter les adaptations suivantes :

- Suppression de l'emplacement réservé ER 9.
- Réduction de l'emprise de l'emplacement réservé ER 10 délimité en vue de créer sur l'emprise ainsi exclue le long de l'Avenue du Clapas un nouvel emplacement réservé pour l'aménagement d'une piste cyclable.
- Mise à jour de la liste des emplacements réservés et correction du libellé des emplacements réservés ER 12 et ER 13 (erreur dans la désignation de la RD).
- Identification de bâtiments en zone agricole ou naturelle du PLU qui pourront faire l'objet d'un changement de destination, en application de l'article L. 151-11-1-2° du Code de l'urbanisme.
- Adaptations, corrections et compléments à un certain nombre de dispositions du règlement du PLU.
- Ajout d'un lexique au règlement visant à clarifier un certain nombre de termes figurant au règlement des différentes zones du PLU.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU a fait l'objet d'une demande d'avis conforme de l'Autorité Environnementale dans le cadre d'une procédure dite de cas par cas ad'hoc, en application des articles R. 104-33 alinéa 2 et R. 104-34 du Code de l'Urbanisme. Dans son avis émis le 23 juillet 2024, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Occitanie a rendu un avis conforme concernant le fait que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU ne nécessitait pas d'évaluation environnementale.

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU a été notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles [L. 132-7](#) et [L. 132-9](#). Seules ont émis un avis la DDTM de l'Hérault par courrier en date du 13 Août 2024 et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) par courrier en date du 20 septembre 2024.

Les remarques de la DDTM portent sur :

- La prise en compte de l'aléa incendie de forêt tel que défini par le Porter A Connaissance départemental de 2021, en complément du Plan de Prévention du Risque Feu de Forêt. Celle-ci concerne à la fois les bâtiments situés en zone agricole A ayant été identifiés par le projet de modification simplifiée n°1 du PLU comme

pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Domaine de Coulon, Domaine Chemin des Rêves) et les secteurs Uez et Uezvc sur lesquels le projet de PLU autorise la destination d'hébergement hôtelier.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024 et  
Reçu en préfecture le 24/12/2024  
Publié le  
ID : 034-213402555-20241219-EU\_2024\_DEL24-DE

- L'implantation des constructions en recul des berges des fossés et cours d'eau simplifiée du PLU impose un recul des constructions et extension des constructions existantes de 3,00 m minimum à partir de la limite de propriété le long des fossés et cours d'eau. La DDTM souligne que pour les cours d'eau répertoriés dans le PPRI du bassin versant du Lez approuvé le 11 mai 2007, il convient de faire référence aux dispositions générales du règlement du PPRI dans le règlement et de reporter sur le plan de zonage les zones non aedificandi délimitées ; le règlement du PPRI indique par ailleurs qu'une bande non aedificandi de 10 m de part et d'autre des ruisseaux n'ayant pas fait l'objet d'une étude spécifique est reportée sur les documents graphique et classée en zone rouge du PPRI.
- La modification de la règle d'implantation par rapport aux limites séparatives en zone Ue interprétée comme s'opposant à une optimisation foncière en interdisant une implantation en limites séparatives.
- La notion de « formes simples » en cas de divisions foncières, sujette à interprétation.

Par ailleurs la DDTM rappelle l'obligation de mise en compatibilité du PLU avec le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup approuvé le 21 mars 2023, qui prévoit une part de 50% de logements sociaux comptabilisés SRU dans la production de logements (30% de logements locatifs sociaux et 20% de logements en accession sociale)

Le courrier de RTE souligne que les ouvrages RTE ne sont pas concernés par la modification simplifiée du PLU ; il porte néanmoins à la connaissance de la commune un certain nombre de points pour une mise en conformité du PLU avec la présence d'ouvrage RTE, qui pourront être pris en compte dans le cadre d'une future procédure.

#### **Bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU :**

Conformément à l'article L. 153-47, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées, ont été mis à disposition du public pendant un mois du 2 septembre au 2 octobre 2024 ; les modalités de cette mise à disposition ont été définies par délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2024 ; elles sont les suivantes :

- Mise à disposition en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture (soit du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h) et sur le site internet de la Ville de Saint-Gély-du-Fesc : [www.saintgelydufesc.com](http://www.saintgelydufesc.com), Rubrique Environnement et cadre de vie raisonné.
- Mise à disposition en Mairie, sur la même durée, d'un registre destiné à recevoir les remarques et observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU
- Mise à disposition d'une adresse mail spécifique pouvant recevoir les remarques et observations sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU : [modifplu@saintgelydufesc.com](mailto:modifplu@saintgelydufesc.com).

Une seule remarque a été transmise par mail à la commune, dans le cadre de la concertation. Elle concerne le secteur Uezvc :

- demande de création d'un niveau en attique partiel au-delà des 12,00 m de hauteur, sans excéder 14,00 m
- demande de possibilité, au titre de l'article L. 151-33 du Code de l'urbanisme, d'autoriser la réalisation des aires de stationnement dans l'environnement immédiat du terrain d'assiette du projet, en justifiant de l'acquisition ou de la concession de places dans un part public ou dans un parc privé de stationnement existant et situé à proximité de l'opération.

#### **Adaptations portées au projet de modification simplifiée n°1 du PLU pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées :**

Les ouvrages RTE n'étant pas concernés, seul l'avis de la DDTM conduit à intégrer les adaptations suivantes au projet de modification simplifiée n°1 du PLU :

##### **1/ Rapport de présentation :**

- Chapitre 2.2 - Changement de destination des bâtiments agricoles : ajout, dans le tableau de présentation de chaque bâtiment ou domaine pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11-2° du Code de l'urbanisme, d'une ligne relative aux risques naturels : risque inondation sur la base du PPRI, risque feu de forêt sur la base du PPRIF et du PAC aléa feu de forêt départemental de 2021.



## 2/ Règlement :

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

Redaction de l'alinéa relatif à la géométrie simple  
ID: 034-213402555-20241219-EU\_2024\_DEL24-DE



- Titre I – Dispositions applicables à toutes les zones. Article 1 : complément aux divisions foncières : « Les divisions foncières doivent aboutir à la géométrie simple (5 côtés maximum) ».
- Ajout au règlement du PLU d'une annexe 3 intégrant la carte de l'aléa feu de forêt à l'échelle communale et la notice des principes de prévention associés à la carte d'aléa, figurant au PAC aléa feu de forêt départemental de 2021.
- Ajout au chapitre introductif « Caractère de la zone » du règlement des zones U, AU, A et N d'un alinéa précisant que la zone est concernée en partie par : « Le Porter à Connaissance aléa feu de forêt départemental de 2021 dont les dispositions, portées en annexe du règlement du PLU, devront être prises en compte. ».
- Complément porté à l'article 2 - Occupations et utilisations soumises à des conditions particulières du règlement des zones U, AU A et N : « Toutes les occupations et utilisations du sol admises doivent respecter les prescriptions .... du Porter A Connaissance aléa feu de forêt 2021 (voir Annexe 3 du règlement) .... ».
- Complément porté à l'article 7 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparative précisant que le que le recul de 3,00 m au moins du haut des berges des cours d'eau et fossé s'applique en complément des dispositions du PPRI du bassin versant du Lez approuvé le 11 mai 2007.

La rédaction proposée de l'article UE7 est par contre maintenue. La modification simplifiée a en effet pour unique objet d'harmoniser la rédaction de cet article en réglementant l'implantation en secteurs UE1, UE2, UE3, UE4 et UEzv non seulement en valeur absolue (recul minimum de 5,00 m) mais également en fonction de la hauteur de la construction ( $D \geq H/2$ ) comme déjà réglementé en secteur UEzt et sous-secteurs UEzt1 et UEzt2. L'implantation en limites séparatives sur ces secteurs n'est pas envisagée, compte tenu de l'existence d'habitations sur les parcelles limitrophes.

### **Adaptations portées au projet de modification simplifiée n°1 du PLU pour tenir compte des observations du public**

A la suite de la remarque transmise par mail, le règlement du secteur Uezvc est complété :

- Pour autoriser la réalisation d'un niveau en attique partiel au-delà des 12, 00 m de hauteur sans excéder 14,00 m (article UE 10) ;
- Pour permettre au bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable qui ne peut pas satisfaire aux obligations qui lui sont faites en matière d'aires de stationnement pour des raisons techniques ou architecturales, d'être tenu quitte de ces obligations en justifiant pour les places qu'il ne peut réaliser sur l'emprise de l'opération concernée soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité, soit de l'acquisition ou de la concession de places dans un parc privé de stationnement existant ou en cours de réalisation situé à proximité, conformément à l'article L. 151-33 du Code de l'Urbanisme. La notion de proximité est précisée : 200 m maximum de l'opération (article UE12).

A ce stade de la procédure, il revient au Conseil Municipal :

- de délibérer sur le bilan de la concertation présenté précédemment ;
- d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU modifiée comme présenté ci-avant pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées et des observations du public.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-48 relatifs à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2019 approuvant la mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2023 approuvant la mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme

VU l'arrêté en date du 18 Novembre 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU

VU l'avis conforme de la MRAe en date du 23 juillet 2024 dispensant la modification simplifiée n°1 du PLU d'évaluation environnementale.

VU les avis de la DDTM du Gard et de RTE.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2024 définissant les modalités de mise à disposition du public du projet modification simplifiée n°1 du PLU, de l'exposé de ses motifs et des avis émis par les personnes publiques associées

**CONSIDÉRANT** que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU a été mis à disposition du public du 2 septembre au 2 octobre 2024, selon les modalités définies par la délibération du 23 avril 2024,



ENTENDU le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU précédemment  
VU les adaptations portées au projet de modification simplifiée n°1 du PLU présentée

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 034-213402555-20241219-EU\_2024\_DEL24-DE



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et 2 abstentions (G. Fabre et CI Courtois) :**

- 1. D'APPROUVER** le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU présentée par Mme le Maire.
- 2. D'APPROUVER** la modification simplifiée n°1 du PLU, modifiée suite aux avis des personnes publiques associées et observations du public comme présenté par Mme le Maire.

La présente délibération et la modification simplifiée n°1 du PLU seront publiées sur le portail national de l'urbanisme.

La délibération d'approbation fera également l'objet des mesures de publicité suivantes conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme :

- affichage en Maire pendant un mois ;
- insertion de la mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (pour les communes de 3 500 habitants et plus).

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

P. LE MAIRE Absent  
LE PREMIER ADJOINT

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :



Eric STEPHANY



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

Réf :

2024.12. 19/10

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

## **OBJET : DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Monsieur Patrick BURTÉ, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, indique à l'assemblée que les communes sont invitées à identifier sur leur territoire des zones considérées comme adéquates pour l'implantation future d'installations de production d'énergies renouvelables, zones appelées Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023.

En effet, cette loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Les secteurs géographiques potentiels de développement, qui sont identifiées sur les parcelles publiques ou privées du territoire, doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

L'analyse des potentiels des différentes formes d'énergie renouvelables sur le territoire a mis en évidence que l'énergie solaire photovoltaïque constitue le type d'énergie renouvelable ayant le plus de potentiel sur le territoire de la commune.

Il est donc proposé d'inclure uniquement le solaire dans les zones d'accélération identifiées pour le territoire communal sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) en excluant par conséquent les zones agricoles (A) et naturelles (N) à l'exception de l'aire de covoiturage du CD34 à proximité de l'échangeur Sud du LIEN.

La loi APER demande aux communes de définir les ZAENR après concertation publique.

CONSIDERANT qu'une consultation du public s'est déroulée du 18 novembre 2024 au 2 décembre 2024 selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne d'un dossier de concertation préalable présentant une proposition de ZAENR,
- Mise à disposition d'un registre en mairie,
- Par email.

CONSIDERANT que cette consultation du public a été clôturée le 2 d

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette consultation du public, un bilan

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTE, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEFINIT** comme Zones d'Accélération des Energies Renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération.
- **NOTIFIE** ces propositions au référent préfectoral unique du Département et ampliation à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



*[Signature]*  
Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 25

NT

**2024.12.19/11**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UN DÉLAISSÉ PLACE DE L'ÉGLISE EN VUE DE SA CESSION**

Monsieur Patrick BURTÉ, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme indique que, dans le cadre du projet de réaménagement autour de l'Église, un petit délaissé faisant partie du domaine public communal, n'ayant aucune utilité dans cette opération et ne pouvant être aménagé, compte tenu de sa surface, subsiste.

Compte tenu de sa proximité mitoyenne avec la parcelle AA n° 23, il a été proposé aux propriétaires de cette dernière d'en faire l'acquisition.

Pour ce faire, il est proposé de désaffecter et de déclasser ce délaissé pour une contenance de 6,3 m<sup>2</sup>, avant tout cession.

En vertu du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien du domaine public est conditionnée par la désaffectation matérielle du bien et par une décision administrative, en l'espèce une délibération constatant la désaffectation et portant déclassement du bien.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra au domaine privé de la commune.

Un géomètre-expert interviendra et réalisera un document d'arpentage précisant la surface exacte et qui permettra de mettre à jour le cadastre.

CONSIDERANT que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la commune ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désaffectation puis au déclassement de ce délaissé pour une contenance de 6,3 m<sup>2</sup> environ ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur BURTÉ et, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 2 abstentions (Ch Pujol et JL Fellous) :

- **CONSTATE** la désaffectation de ce délaissé d'une contenance d'environ 6,3 m<sup>2</sup> appartenant au domaine public communal et jouxtant la parcelle cadastrée section AA n° 23 ;
- **APPROUVE** le déclassement de cette partie du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les formalités requises et à signer l'ensemble des documents correspondants.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus.

Pour extrait conforme

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Méchele LERNOU



Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

Réf :  
2024.12. 19/12

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

PRESENTS : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

ABSENTS : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS : REQUALIFICATION PLACE DE L'EGLISE – RUE DU PETIT PARIS**

Monsieur Patrick BURTÉ, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, rappelle à l'assemblée que la Commune souhaite procéder à la requalification de l'îlot urbain dégradé afin d'aménager une nouvelle place végétalisée.

Ainsi, le programme de requalification s'inscrit dans un objectif ambitieux de lutte contre les îlots de chaleur, de végétalisation et d'adaptation des sols afin de rendre le centre-ville plus résilient en adéquation avec les nouveaux enjeux environnementaux.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que depuis plusieurs années, ce quartier, très minéralisé, manque d'un véritable espace de rencontre qualitatif et ombragé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, et, après en avoir délibéré, 23 pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** le programme des travaux,
- **DECIDE** de réaliser les travaux de requalification de la place de l'église et de la rue du Petit Paris,
- **PROPOSE** le plan de financement HT suivant :

DEPENSES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Travaux	440 800€	Région Occitanie	100 000€	19 %
Diagnostics - études	8 400€	Communauté de communes du GPSL	30 000€	6%
Maitrise d'œuvre	66 800€	Autofinancement	386 000 €	85%
<b>TOTAL</b>	<b>516 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>516 000 €</b>	<b>100 %</b>

- **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé possible de chacun
- **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Envoyé en préfecture le 03/01/2025

Reçu en préfecture le 03/01/2025

Publié le

ID : 034-213402555-20241219-EU\_2025\_DEL04-DE



Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

Réf:

**2024.12. 19/13**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DU « PLAN HERAULT VELO » : CONVENTION D'ENTRETIEN VOIE VERTE DU PIC ST LOUP**

Monsieur Patrick BURTÉ, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, indique à l'assemblée qu'un itinéraire cyclable structurant le territoire du Pic St Loup est aménagé progressivement par le Département. Un premier tronçon a vu le jour le long de la RD 986, entre la rue des Vautes et la voie verte existante, depuis la mise en service du nouvel échangeur du LIEN sur la commune.

Cette portion de voie verte et ses dépendances empruntent les chemins le long de la RD 986 et la voie communale dite « ancienne route des Matelles ». Elles nécessitent l'établissement d'une convention ayant pour objectif de déterminer les obligations mises à la charge du Département et de la commune en matière d'entretien et de responsabilités.

Monsieur Patrick BURTÉ présente à l'assemblée le projet de convention fixant les obligations des parties.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTÉ, et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus


Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



  
Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

Réf:

**2024.12. 19/14**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES POUR LE CONTROLE DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA PERIODE 2025 - 2028**

Monsieur Patrick BURTÉ, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de la transition écologique, de l'environnement, des travaux et des mobilités, présente à l'assemblée le projet de convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques, qui pourrait intervenir entre la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, le SIVU Ecoles de St Martin Mas de Londres et les communes de Assas, Buzignargues, Causse de la Selle, Cazevieille, Claret, Combaillaux, Fontanes, Guzargues, Lauret, Le Triadou, Les Matelles, Mas-de-Londres, Murles, Notre-Dame-de-Londres, Saint Bauzille-de-Montmel, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Jean-de-Cornies, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Martin-de-Londres, Saint Mathieu de Trévières, Saint-Vincent-de-Barbeyrargue Sainte-Croix-de-Quintillargues, Sauteyrargues, Theyran, Vacquières, Vailhauquès, Valflaunès, Viols-en-Laval, Viols-Le-Fort, pour la réalisation d'un programme pluriannuel de contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs pour une période de 4 ans (de 2025 à 2028) conformément à la réglementation en vigueur relative aux groupements de commandes dans le cadre de la commande publique.

Sur le fondement des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes, cette convention prévoit :

- De désigner en qualité de coordonnateur du groupement de commandes la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup ;
- De donner mandat à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup de signer, notifier et exécuter le marché à intervenir au nom de l'ensemble des membres du groupement sur la base et conformément aux besoins strictement définis par chacun ;
- De reconnaître la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup compétente pour la passation et l'exécution du marché à intervenir, le délai minimum de convocation étant de cinq jours. Les services du mandataire assureront le secrétariat des séances et l'établissement des procès-verbaux ;
- Que l'organe délibérant du coordonnateur autorisera le pouvoir adjudicateur du coordonnateur à signer le marché avec le titulaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick BURTE  
l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/01/2025  
Reçu en préfecture le 03/01/2025  
Publié le  
ID : 034-213402555-20241219-EU\_2025\_DEL02-DE



- **ADOPTÉ** le programme pluriannuel de contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs, dont le montant annuel HT des prestations pourra varier entre un minimum de 26 040,00 HT minimum et 38 360,00 HT maximum pour une période de 4 ans (de 2025 à 2028).
- **ADOPTÉ** le projet de convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques, d'une durée de 4 ans, qui pourrait intervenir entre la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup et la commune de Saint Gély du Fesc conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'un Groupement de Commandes Publiques à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que le financement de ce programme sera inscrit au Budget de la Commune.

Ainsi délibéré les an, jour et mois que dessus

Pour extrait conforme

SECRETARE DE SEANCE

LE MAIRE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. le Sous-Préfet  
de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :



Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

RH/CW

2024-12-19/15

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 DES DONNÉES 2023**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2024,

Madame le Maire explique que l'article 5 de la loi de 2019 mentionnée ci-dessus, modifie l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et inscrit l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante après avis favorable du Comité Social Territorial, le Rapport Social Unique (RSU).

Il est donc présenté la synthèse du Rapport Social Unique 2024 des données 2023 de la collectivité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Michèle LERNOUT,

- prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2024 des données 2023 de la collectivité.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 25

RH/CW

**2024-12-19/16**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
Cl COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL- ADHESION AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTEAM/GENERALI VIE**

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le conseil municipal par délibération le 9 juillet 2024, après avis du CST du 27 novembre 2024, a donné mandat au Centre de Gestion de l'Hérault, pour l'organisation ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ainsi, le Centre de Gestion a lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La mutualisation des risques, organisée au niveau départemental, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations maintenus pendant 2 ans.

A l'issue de cette consultation, le marché du risque prévoyance a été attribué à COLLECTEAM/GENERALI VIE.

Madame le Maire précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion facultative pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de **95 %** des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 7 € nets mensuels au titre du régime de base à adhésion facultative retenu.

Part de l'employeur Brute	15.17 €
Catégorie C	13.66 €
Catégorie B	12.11 €
Catégorie A	

**a) Non titulaire**

Part de l'employeur Brute	14.25 €
Catégorie C	12.84 €
Catégorie B	11.39 €
Catégorie A	

**a) Titulaire**

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la collectivité de SAINT-GELY-DU-FESC ;
- Souscrire la garantie de base à adhésion facultative à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :

Après discussion, l'assemblée décide de :

Vu l'avis favorable du CST du 27 novembre 2024 relatif au régime de prévoyance complémentaire au bénéfice de l'ensemble du personnel.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2024, donnant mandat au mandat au Centre de Gestion de l'Hérault pour l'organisation et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L.221-1 à L.227-4 et L.827-1 à L.827-12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Délibéré**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame LERNOUT et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 95 % comme indiquée,

ID : 034-213402555-20241223-RH\_2024DEL\_13-DE

S<sup>2</sup>LOW

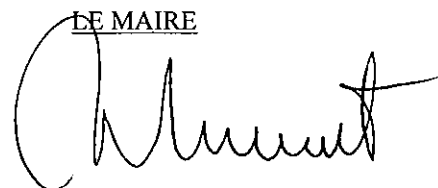
- Autorise la souscription de garantie de base à adhésion facultative à hauteur de 95 %
- Adopte les modalités d'adhésion à la convention de participation ci-dessus
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme,

SECRETAIRE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE



Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 25

RH/CW

**2025-12-19/17**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS** : M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS** : A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : RECENSEMENT DE POPULATION 2025 : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Madame Michèle LERNOUT, Maire, rappelle à l'assemblée que la commune ayant dépassé le seuil de population des 10 000 habitants, le recensement s'effectue désormais tous les ans. Il concerne un échantillon de 8% d'adresses qui diffère chaque année. Cette année, il va se dérouler du jeudi 16 janvier au 22 février 2025 et concernera 261 adresses représentant 404 logements. Pour effectuer ce travail, deux vacataires (plus un ou deux suppléants) vont être recrutés en qualité d'agents recenseurs du 6 janvier 2025 au 28 février 2025 ; il convient de définir les modalités de leur rémunération.

Une dotation forfaitaire de 1 871 € a été attribuée à la commune par l'Etat. La répartition de cette enveloppe financière est effectuée en fonction du nombre estimé d'habitants et de logements à recenser et doit permettre à la commune de couvrir partiellement la rémunération des agents recenseurs : salaires nets, charges patronales et cotisations salariales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

- 2 demi-journées de formation : 74.65 € brut, soit 60,00 € net
- Tournée de reconnaissance : 124.42 € brut, soit 100,00 € net
- Bulletin individuel : 1.24 € brut par bulletin, soit 1,00 € net
- Feuille de logement : 2.48 € brut par logement, soit 2,00 € net

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame LERNOUT et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le recrutement de 2 vacataires (plus un ou deux suppléants) en qualité d'agents recenseurs,
- Adopte les modalités de rémunération ci-dessus indiquées,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

SECRETARE DE SEANCE

Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

LE MAIRE

Michèle LERNOUT





Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers votants : 25

RH/CW

**2024-12-19/18**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LERNOUT, Maire.

**PRESENTS :** M. LERNOUT, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LECLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOUT  
M. PAMS  
M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
H. TAURAN  
JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
S GODIN  
CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
V. RIVIERE

**OBJET : OBJET : INDEMNISATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EFFECTUES A L'OCCASION D'INTERVENTIONS SPECIFIQUES D'ANIMATION, DE SECURITE SPECTACLE ET « APERITIF ».**

### **PREAMBULE**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 714-4 du Code général de la fonction publique et du décret n°91-875 du 6 septembre 1991, l'assemblée délibérante fixe le régime indemnitaire de ses agents dans la limite de celui dont bénéficient les différents services d'Etat.

A ce jour, l'organe délibérant de chaque collectivité peut notamment instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires prévue par le texte suivant : le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Madame le Maire expose qu'une note de service a été instaurée en date du 26 avril 2000 portant sur l'organisation des interventions durant le week-end et jours fériés dans le cadre des animations. A compter du 24 août 2000, une équipe d'animation composée d'agents techniques a été mise en place et l'application pour les heures supplémentaires d'un coefficient deux pour rémunération ou récupération a été mis en place.

Elle informe le conseil municipal qu'étant donné le surcroît de travail durant certaines autres interventions spécifiques (« type apéritif, » sécurité spectacle), les agents publics de la collectivité sont amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires.

Elle précise que le comité Social Territorial consulté le 27 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette proposition.

En conséquence, il y a lieu de prévoir la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires ou complémentaires effectuées par les agents relevant des cadres d'emplois de catégorie B et C.

### **I – MODALITES DE REMUNERATION OU DE RECUPERATION DES INTERVENTIONS SPECIFIQUES VISEES CI-DESSOUS**

**En cas d'indemnisation :**

Le versement des heures supplémentaires s'effectuera par dérogation à l'application des dispositions prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions suivantes :



Certifié exécutoire  
compte tenu de la transmission à M. Le Sous-  
Préfet de Lodève le :  
et de la publication sur le site internet de la  
commune le :

Michèle LERNOU



LE MAIRE

SECRETARE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

- Le Conseil Municipal out l'exposé de Madame LERNOU et après en avoir délibéré 23 pour et 2 absentions :
- Adopte le principe de rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires effectuées à l'occasion d'interventions spécifiques d'animation, de sécurité spectacle et « apéritif » majorées selon les modalités mentionnées à l'article 2
  - Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## II – DATE D'EFFET

Le droit entre indemnisation ou récupération est laissé à l'appréciation de l'agent sous réserve des nécessités de service.

- 200 % pour les quatorze premières heures
- 208 % un dimanche ou un jour férié.

Le nombre d'heures effectuées en récupération donnera lieu à la majoration de celles-ci selon les modalités suivantes :

- 200 % pour les quatorze premières heures
- 208 % un dimanche ou un jour férié.

En cas de récupération



TAUX D'EMPLOI en 3 <sup>ème</sup>	EFFECTIF	GRADE	HORS FILIERE	Directeur général des services de 10 000 à 20 000 habitants	Directeur général adjoint des services de 10 000 à 20 000 habitants	Directeur des services techniques de 10 000 à 20 000 habitants	FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché hors-classe	Attaché principal	Attaché territorial	Rédacteur principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur territorial	Principal 1ère classe
35,00				1	1	1			1	3	2	4	1	1
35,00														9

Le conseil municipal ou l'exposé de Madame le Maire, et, après en avoir délibéré à 23 voix pour et 2 abstentions adopte le nouveau tableau des emplois :

Elle informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois, en modifiant certains grades pour répondre aux nominations par voie de promotion interne.

Madame Michèle LERNOU, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique et à l'article 44 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou modifiés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**ABSENTS :** A. MEYOUR a donné procuration à L. LERNOU  
 M. PAMS  
 M. MAROT a donné procuration à E. STEPHANY  
 H. TAVURAN  
 JF ORTEGA a donné procuration à C. CREISSENT  
 S GODIN  
 CI COURTOIS a donné procuration à G. FABRE  
 JL FELLOUS a donné procuration à Ch PUJOL  
 V. RIVIERE

**PRÉSENTS :** M. LERNOU, E. STEPHANY, L. CAPELLI, S. ALLET, P. BURTE, Ch NAUDI, Ph LÉCLANT, A. LAMOR, M. MICHAUDET, B. PERIDIER, Ph TRINH-DUC, A. BUFFET, Ch FAY, S. RAFFARD, C. CREISSENT, A. CAUSSIDIER-ALBOUY, N. FABRE, E. MASSART, G. FABRE, Ch PUJOL,

LERNOU, Maire.  
 La commune de SAINT GELY DU FESC se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Michèle L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de

2024-12-19/19

RH/CW



Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 20  
 Nombre de conseillers votants : 25



Adjoint administratif				
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	1		35,00	
Ingénieur	1		35,00	
Technicien principal de 2ème classe	1		35,00	
Technicien territorial	3		35,00	
Agent de maîtrise	5		35,00	
Adjoint technique principal de 1ère classe	8	5	35,00	
		1	33,87	
		1	25,76	
		1	21,50	
		4	35,00	
Adjoint technique principal de 2ème classe	7	1	31,48	
		1	29,95	
		1	26,73	
Adjoint technique	34	17	35,00	
		1	34,01	
		1	33,86	
		1	32,89	
		1	31,48	
		1	31,17	
		1	30,00	
		1	29,88	
		1	28,90	
		1	28,75	
		1	28,31	
		1	27,07	
		1	26,30	
		1	25,75	
		1	23,43	
1	23,32			
1	22,72			
1	18,25			
<b>FILIERE POLICE</b>				
Chef de service de Police Municipale principal de 1ère classe	2		35,00	
Brigadier chef principal	4		35,00	
Gardien-Brigadier	5		35,00	
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe	7	1	34,60	
		3	31,48	
		2	30,71	
		1	29,18	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2°classe	1		34,43	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Puéricultrice hors classe (emploi de directrice de crèche)	1		35,00	
Puéricultrice de classe normale	1		35,00	
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		35,00	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3	1	35,00	
		2	32,00	

